

Demande de Permis de Construire

Centrale Photovoltaïque au sol

Ancienne carrière de graves à ciel ouvert

Lieu-dit « Campagne Inférieure »

Commune d'Araux (64)

Décembre 2022

Avec la participation de :



NOMENCLATURE DES DOCUMENTS DU DOSSIER

| PRÉAMBULE | | Format |
|------------------|---|---------------|
| | Imprimé de la demande CERFA 13409*10 | A4 |
| | KBIS de la société URBA 312 | A4 |
| PC1 | PLAN DE SITUATION DU TERRAIN | |
| | PC1.1 – Plans de situation | A3 |
| | PC1.2 – Plan cadastral | A3 |
| PC2 | PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS | |
| | PC2.1 – Plan d'accès au site | A3 |
| | PC2.2 – Plan de masse paysager des installations | A3 |
| | PC2.3 – Plan d'implantation | A0 |
| PC3 | PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION | |
| | PC3.1 – Plans de détail des structures et des panneaux | A3 |
| | PC3.2 - Coupes d'implantation des panneaux | A0 |
| PC4 | NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET | |
| | PC4 – Notice | A3 |
| PC5 | PLAN DES FACADES | |
| | PC5.1 – Plan de détails du poste de livraison | A3 |
| | PC5.2 – Plan de détails du poste de transformation | A3 |
| | PC5.3 – Plan de détails du local de maintenance | A3 |
| | PC5.4- Plan de détails de la clôture et des portails | A3 |
| | PC5.5 – Plan de détails des caméras de surveillance | A3 |
| | PC5.6 – Plan de détails de la citerne souple pour sécurité incendie | A3 |

| | | |
|-------------|---|----|
| PC6 | DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET | |
| | PC6 – Perspective d'insertion | A3 |
| PC7 | PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE | |
| | PC7 – Terrain et environnement proche | A3 |
| PC8 | PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN | |
| | PC8 – Terrain et environnement lointain | A3 |
| PC11 | ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | |
| | PC11.1 – Etude d'impact environnemental et résumé non technique de l'étude d'impact – Joint en Annexe | A3 |
| | PC11.2 – Dossier d'évaluation des incidences – Inclus dans l'étude d'impact joint en Annexe | A3 |
| PC13 | ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES | |
| | PC13 – Attestation de l'architecte | A3 |

PRÉAMBULE

*Imprimé de la demande CERFA 13409*10*

KBIS de la société URBA 312

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

| Cadre réservé à la mairie du lieu du projet | | | | |
|---|-----|---------|-------|---------------|
| PC ou PA | Dpt | Commune | Année | N° de dossier |
| | | | | |

La présente déclaration a été reçue à la mairie le ____/____/____

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.2 Vous êtes une personne morale

| | |
|---|--------------------------------------|
| Dénomination URBA 312 | Raison sociale |
| N° SIRET 8 8 0 8 5 2 3 7 1 0 0 0 1 7 | Type de société (SA, SCL...) SASU |
| Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame <input checked="" type="checkbox"/> Monsieur | |
| Nom Picart | Prénom Julien |

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 75 Voie : Allée Wilhelm Roentgen

Lieu-dit : _____

Localité : Montpellier

Code postal : 3 4 9 6 1 BP : _____ Cedex : 0 2

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :
picart.julien @urbasolar.com

Si le demandeur habite à l'étranger :
Pays : _____ Division territoriale : _____

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Pour une personne morale :

Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique :
_____ @ _____

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Références cadastrales^[3] :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

① Cochez la ou les cases correspondantes.

Lotissement

Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre

Terrain de camping

Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances

Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés

Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports

Aménagement d'un golf

Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

• Contenance (nombre d'unités) :

Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :

• Superficie en m² :

• Profondeur (pour les affouillements) :

• Hauteur (pour les exhaussements) :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :

Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné

à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux

Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot

Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : **Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**
Nombre d'emplacements réservés aux HLL :
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Nombre maximal de personnes accueillies :
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : Prénom :
AGENCE aBi

Numéro : 59 Voie : Rue De Fontenay

Lieu-dit :

Localité : NIORT

Code postal : 7 9 0 0 0 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S22793PC000198889

Conseil Régional de : NOUVELLE AQUITAINE

Téléphone : 0 6 3 0 0 1 7 3 0 9 ou Télécopie :

Adresse électronique : simon.bordage @agence-abi.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Araux comprenant l'installation d'un poste de transformation, d'un poste de livraison et d'un local de maintenance.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : 0 dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

| Destinations | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ^[8] (B) | Surface créée par changement de destination ^[9] (C) | Surface supprimée ^[10] (D) | Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| Habitation | | | | | | |
| Hébergement hôtelier | | | | | | |
| Bureaux | | | | | | |
| Commerce | | | | | | |
| Artisanat ^[11] | | | | | | |
| Industrie | | | | | | |
| Exploitation agricole ou forestière | | | | | | |
| Entrepôt | | | | | | |
| Service public ou d'intérêt collectif | | 43,9 | | | | 43,9 |
| Surfaces totales (m²) | | 43,9 | | | | 43,9 |

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher^[12] en m²

| Destinations ^[13] | Sous-destinations ^[14] | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée ^[15] (B) | Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C) | Surface supprimée ^[18] (D) | Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|--|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| Exploitation agricole et forestière | Exploitation agricole | | | | | | |
| | Exploitation forestière | | | | | | |
| Habitation | Logement | | | | | | |
| | Hébergement | | | | | | |
| Commerce et activités de service | Artisanat et commerce de détail | | | | | | |
| | Restauration | | | | | | |
| | Commerce de gros | | | | | | |
| | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle | | | | | | |
| | Cinéma | | | | | | |
| | Hôtels | | | | | | |
| | Autres hébergements touristiques | | | | | | |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés | | | | | | |
| | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale | | | | | | |
| | Salles d'art et de spectacles | | | | | | |
| | Équipements sportifs | | | | | | |
| | Autres équipements recevant du public | | | | | | |
| | Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire | Industrie | | | | | |
| | Entrepôt | | | | | | |
| | Bureau | | | | | | |
| | Centre de congrès et d'exposition | | | | | | |
| Surfaces totales (en m²) | | | | | | | |

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ⓘ Informations complémentaires
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

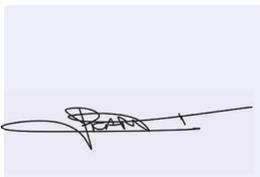
est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code général des impôts. Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions^[19]. Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



A

Fait le / / / / / /

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager un lotissement

- En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

- architecte paysagiste-concepteur

Nom Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

[19] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

| | | | | | | | |
|-----------|--|-----------|---|----------|--|---|------------------------------------|
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="8"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="3780"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="9"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="4310"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="0"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="3580"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="2"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="1192"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="7"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="1109"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="9"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="2360"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="3"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="5860"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="5"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="9571"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="9"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="2439"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> | Section : | <input type="text" value="A"/> <input type="text" value="B"/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="2"/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value="12250"/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Numéro : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : | <input type="text" value=""/> |
| Préfixe : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | Section : | <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> | | | | |

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [↗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

- à l'adresse suivante :
rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr
- ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère de la transition écologique
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

❶ Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...) [20] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] [21] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] [21] | 1 exemplaire par dossier |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] [21] | 1 exemplaire par dossier |

[20] Se renseigner auprès de la mairie.

[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques : | |
| <input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public : | |
| <input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national : | |
| <input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans un cœur de parc national : | |
| <input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact : | |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement : | |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif: | |
| <input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques : | |
| <input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude : | |
| <input checked="" type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet nécessite un agrément : | |
| <input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver : | |
| <input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique : | |
| <input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

| | |
|--|--------------------------|
| Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale : | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| OU <input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme] | |
| Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers : | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement : | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet fait l'objet d'une concertation : | |
| <input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé: | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols : | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent : | |
| <input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] : | |
| <input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

| | |
|---|--------------------------|
| Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] : | |
| <input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale : | |
| <input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux : | |
| <input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale : | |
| <input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet nécessite un défrichement : | |
| <input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement : | |
| <input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet nécessite un permis de démolir : | |
| <input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme] | |
| Si votre projet se situe dans un lotissement : | |
| <input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

| | |
|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) : | |
| <input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) : | |
| <input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) : | |
| <input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet : | |
| <input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si le projet est soumis à la redevance bureaux : | |
| <input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] | |
| Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants : | |
| <input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique : | |
| <input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : | |
| <input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires |
| Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) : | |
| <input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires du dossier spécifique |
| <input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme] | 3 exemplaires du dossier spécifique |

ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

 Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

| Pièce | Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier |
|---|---|
| Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques : | |
| <input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques : | |
| <input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| <input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques : | |
| <input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |

| | |
|--|---|
| Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant : | |
| <input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans : | |
| <input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » : | |
| <input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction : | |
| <input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale : | |
| <input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme] | 1 exemplaire par dossier |
| Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant : | |
| <input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant] | 3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France |
| Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme : | |
| <input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme. | 1 exemplaire par dossier |



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 janvier 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

| | |
|---|---|
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 880 852 371 R.C.S. Montpellier |
| <i>Date d'immatriculation</i> | 20/01/2020 |
| <i>Dénomination ou raison sociale</i> | URBA 312 |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique) |
| <i>Capital social</i> | 100,00 Euros |
| <i>Adresse du siège</i> | Cs40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2 |
| <i>Activités principales</i> | L'étude, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité, en ce compris la production d'énergie. |
| <i>Durée de la personne morale</i> | Jusqu'au 19/01/2119 |
| <i>Date de clôture de l'exercice social</i> | 30 avril |
| <i>Date de clôture du 1er exercice social</i> | 30/04/2021 |

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

| | |
|---------------------------------------|---|
| <i>Dénomination</i> | URBASOLAR |
| <i>Forme juridique</i> | Société par actions simplifiée |
| <i>Adresse</i> | 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2 |
| <i>Immatriculation au RCS, numéro</i> | 492 381 157 RCS Montpellier |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

| | |
|--|---|
| <i>Adresse de l'établissement</i> | Cs40935 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 Montpellier Cedex 2 |
| <i>Activité(s) exercée(s)</i> | L'étude, l'ingénierie, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de sites de production d'électricité, en ce compris la production d'énergie. |
| <i>Date de commencement d'activité</i> | 09/01/2020 |
| <i>Origine du fonds ou de l'activité</i> | Création |
| <i>Mode d'exploitation</i> | Exploitation directe |

Le Greffier



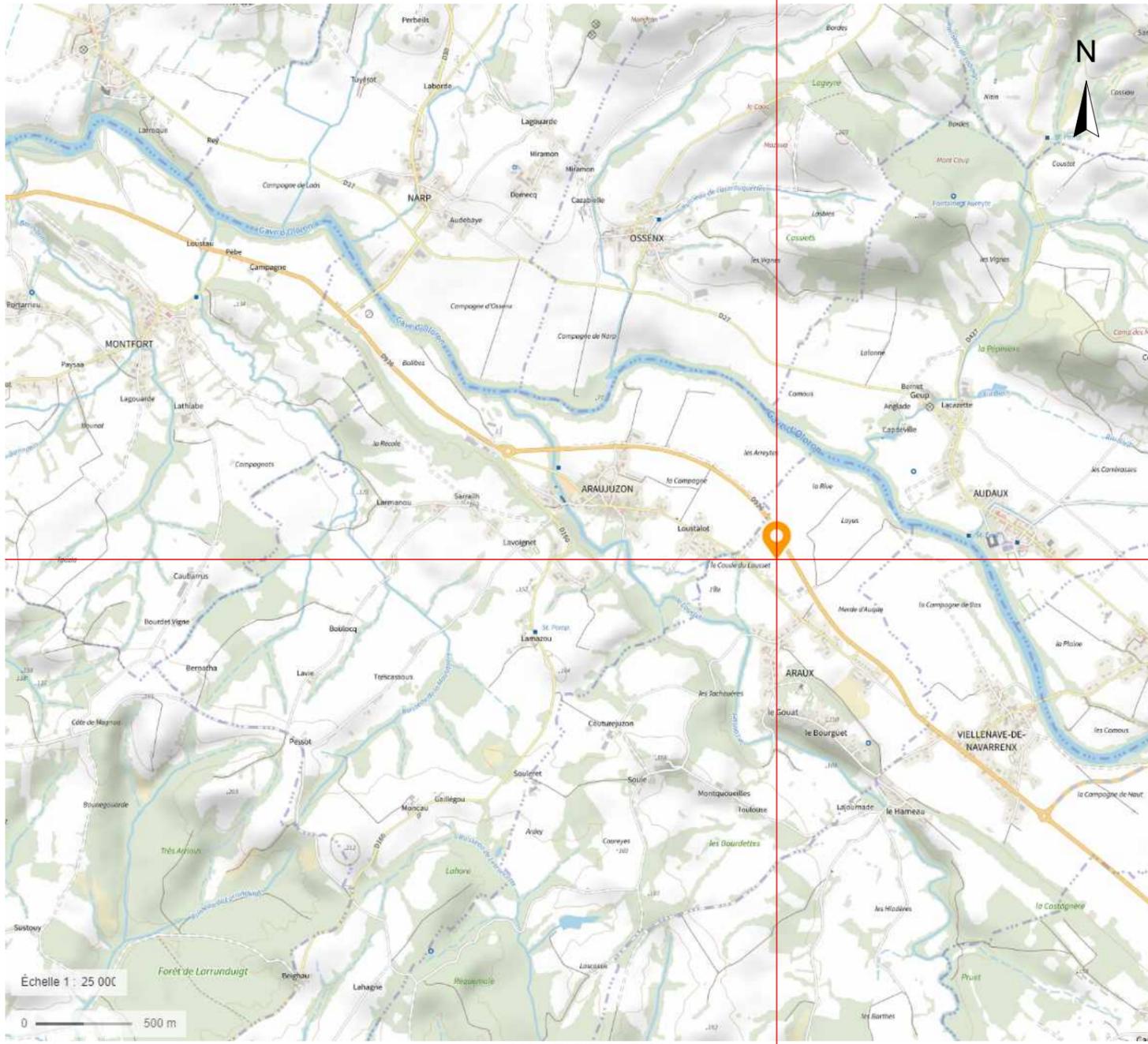
FIN DE L'EXTRAIT

PC1

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

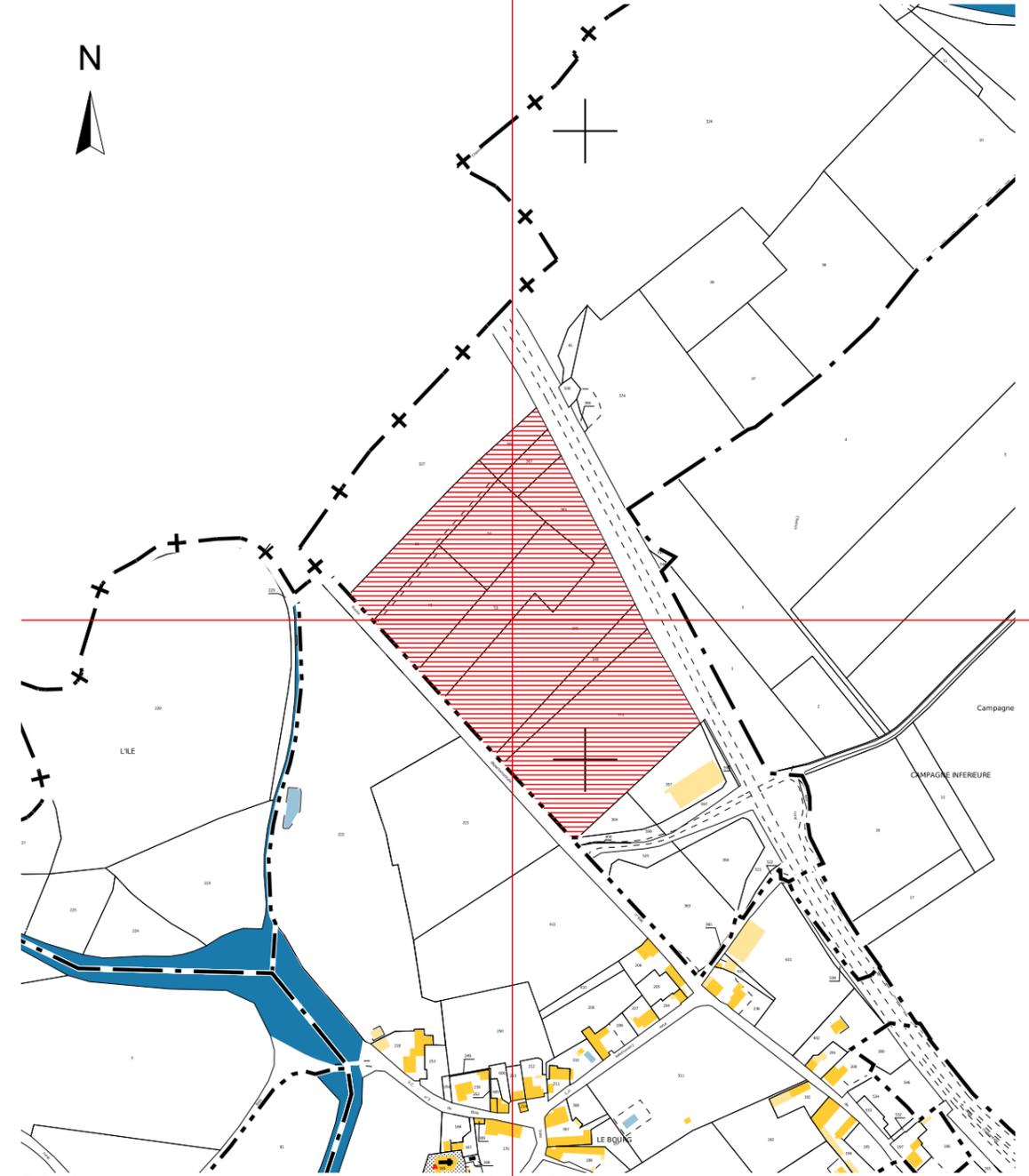
PC1.1 Plans de situation

PC1.2 Plan cadastral



PC1.1 PLAN DE SITUATION

Lieu-dit « Campagne Inférieure »
 AB n°48 - 49 - 50 - 53 - 342 - 345 -
 349 - 367 - 369 - 372 _ 46451 m²
 64190 ARAUX



PC1.2 PLAN CADASTRAL

Lieu-dit « Campagne Inférieure »
 AB n°48 - 49 - 50 - 53 - 342 - 345 -
 349 - 367 - 369 - 372 _ 46451 m²
 64190 ARAUX

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312^U aBi

PC

09/12/2022

PCI _ PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190


 Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC2

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PC2.1 – Plan d'accès au site

PC2.2 – Plan de masse paysager des installations

PC2.3 – Plan d'implantation



- LEGENDE :**
-  Limite de propriété
 -  Clôture périphérique
 -  Portail d'accès
 -  Accès au site
 -  Voirie empruntée pour accéder au site

PC2.1 PLAN D'ACCES AU SITE 1:2000

Maitrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312  

PC
09/12/2022

PC2.1 _ PLAN D'ACCES AU SITE
C:\Users\mon\CreDir\re-agenceabi\AGENCE AB 10 _ PROJETS-202118_ING_URBA_ARAUX161_PRODUCTION-03_PRRP 5 DE CONSTRUIRE202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.ph
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
 Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190



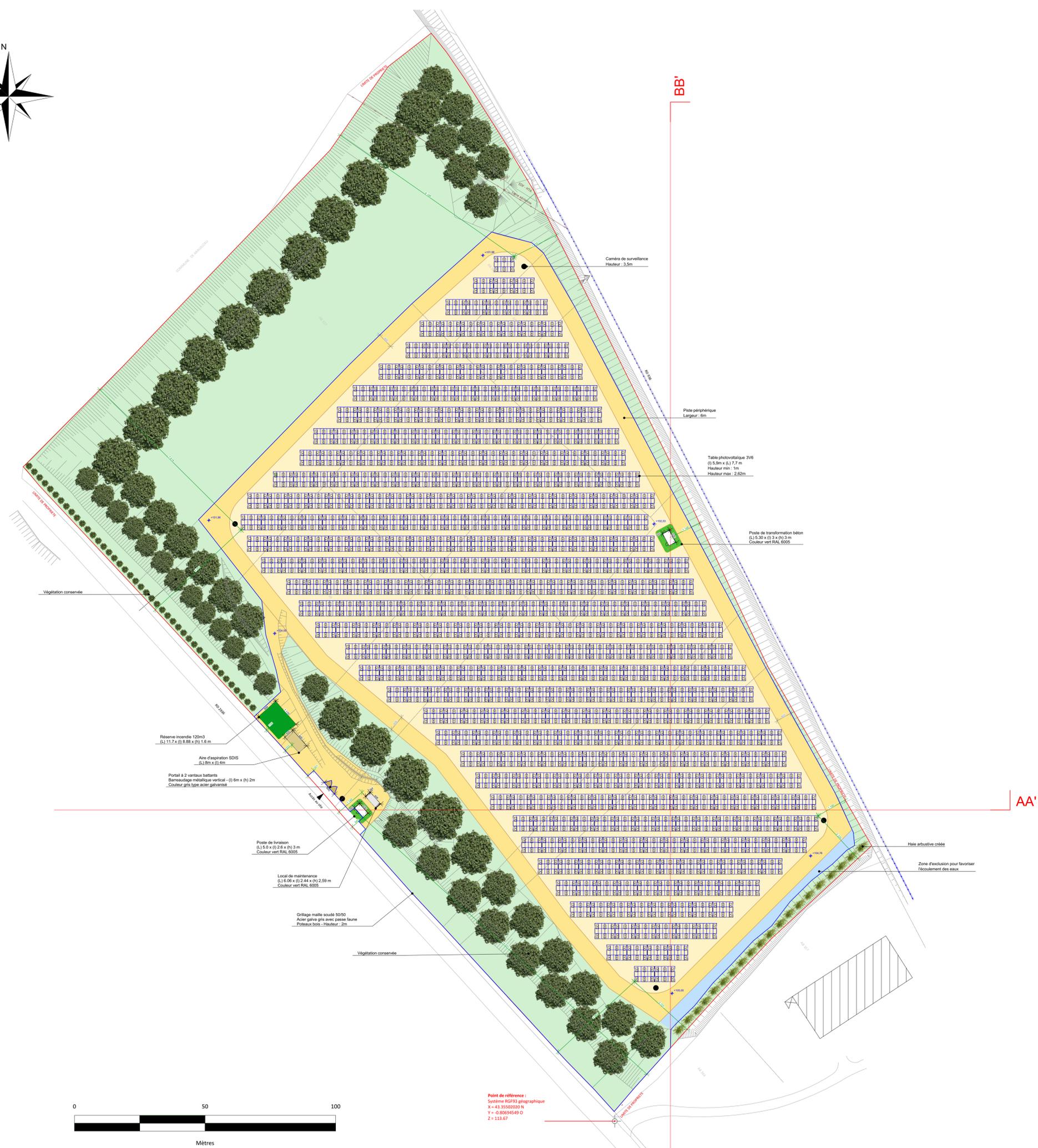
Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 343 026
 Ordre des Architectes n° 527793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



LEGENDE :

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ... Limite de propriété
- Clôture périphérique
- Portail d'accès
- Accès au site
- Caméra de vidéo-surveillance
- Table photovoltaïque 3V6
- Réserve incendie
- Aire d'aspiration SDIS
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container de stockage
- Piste périphérique
- Zone d'exclusion - Ecoulement des eaux
- Zone végétalisée conservée
- Végétation conservée
- Haie arbustive créée
- Réseau d'électricité
- Point de vue photographique
- Côtés altimétrique
- Côtés en limite de propriété

| | |
|-------------------|---|
| <p>Urba 312 </p> | <p>Maitrise d'Ouvrage : URBA 312 75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER CEDEX 2</p> <p>CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX</p> |
| <p>09/12/2022</p> | <p>PC2.2 _ PLAN DE MASSE PAYSAGER</p> |
| <p>PC</p> | <p>Agence aBi ARCHITECTE - aBi 75, rue de Fontenay - 79000 NIORT simon.bordage@agence-abi.fr Tél. : 06 30 01 73 09</p> <p style="text-align: right;"> Agence aBi Thomas FRAUD - Simon BORDAGE SARL d'architecture au capital de 5000 € RCS de NIORT n° 903 341 026 Dre des Arch. Tech. n° 522793 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT </p> |



LEGENDE :

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- Clôture périphérique
- L Portail d'accès
- ▶ Accès au site
- Caméra de vidéo-surveillance
- Table photovoltaïque 3V6
- Réserve incendie
- Aire d'aspiration SDIS
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container de stockage
- Piste périphérique
- Zone d'exclusion - Ecoulement des eaux
- Zone végétalisée conservée
- Végétation conservée
- Haie arbustive créée
- Réseau d'électricité
- ▶ PCMI6 PCMI8 Point de vue photographique
- ±0,00 Côtes altimétrique
- 1 331 Côtes en limite de propriété

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Surface clôturée :** 44 036 m²
- Surface chemin :** 4 685 m²
- Surface accès :** 906 m²
- Tables :** 458 tables 3V6

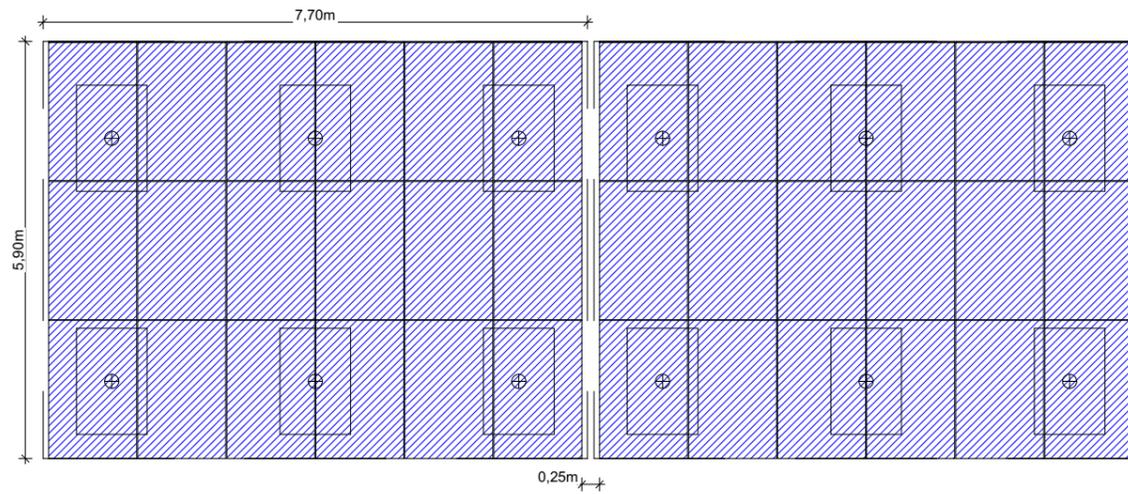
| | |
|------------------------|---|
| <p>Urba 312</p> | <p>Maîtrise d'Ouvrage : URBA 312 75 Jéko Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER CEDEX 2</p> <p>CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX</p> |
| <p>09/12/2022</p> | <p>PC2.3 _ PLAN DE MASSE</p> |
| <p>PC</p> | <p>Agence aBi Thomas BRACQ - Simon BORDAGE SARL d'architecture au capital de 5000 € RCS de NIORT n° 903 341 626 Ordre des Architectes n° 522793 Siège social : 59 Rue de Fontenay 79000 NIORT Tél. : 06 30 01 73 09</p> <p>ARCHITECTE - aBi 59, rue de Fontenay - 79000 NIORT simon.bordage@agence-abi.fr Tél. : 06 30 01 73 09</p> |

PC3

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

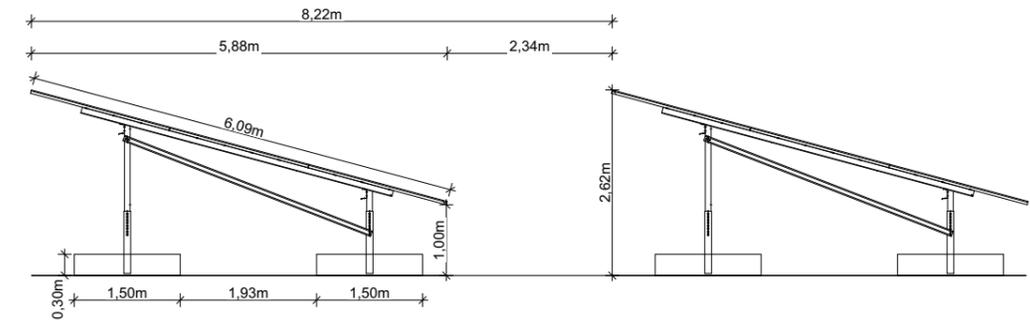
PC3.1 Plans de détail des structures et des panneaux

PC3.2 Coupes d'implantation des panneaux



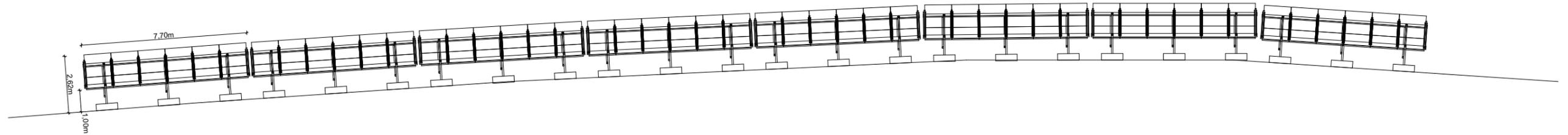
PC3.1 PLAN DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES

1:100 PC3.1



COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES

1:100



PC3.1 SCHÉMA D'IMPLANTATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AVEC LONGRINES

1:200

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

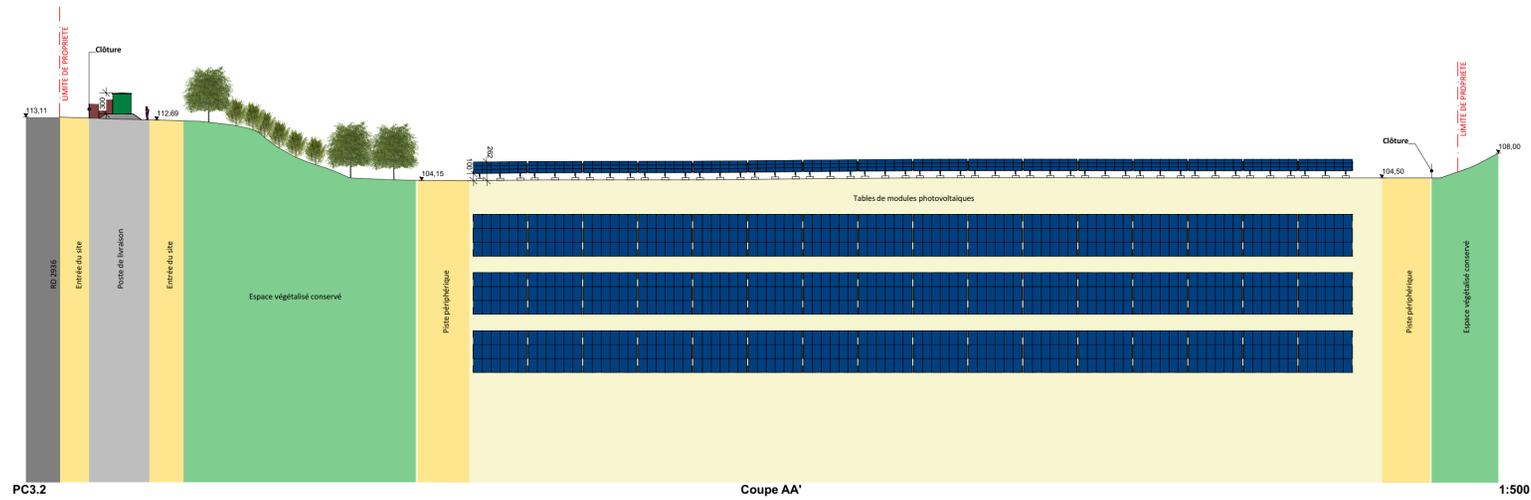
PC3.1 _ PLAN DE DETAIL DES STRUCTURES ET DES PANNEAUX

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABII01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

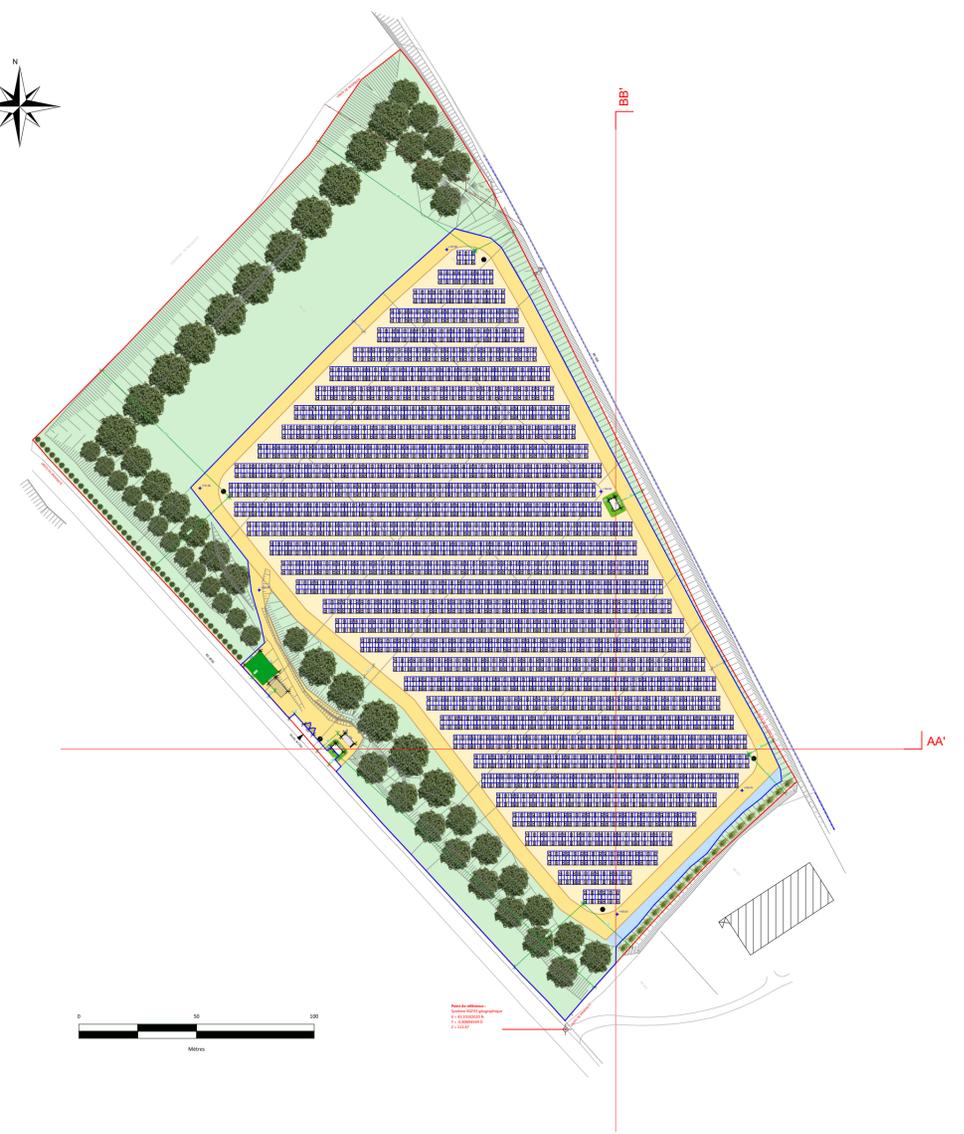
Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC3.2

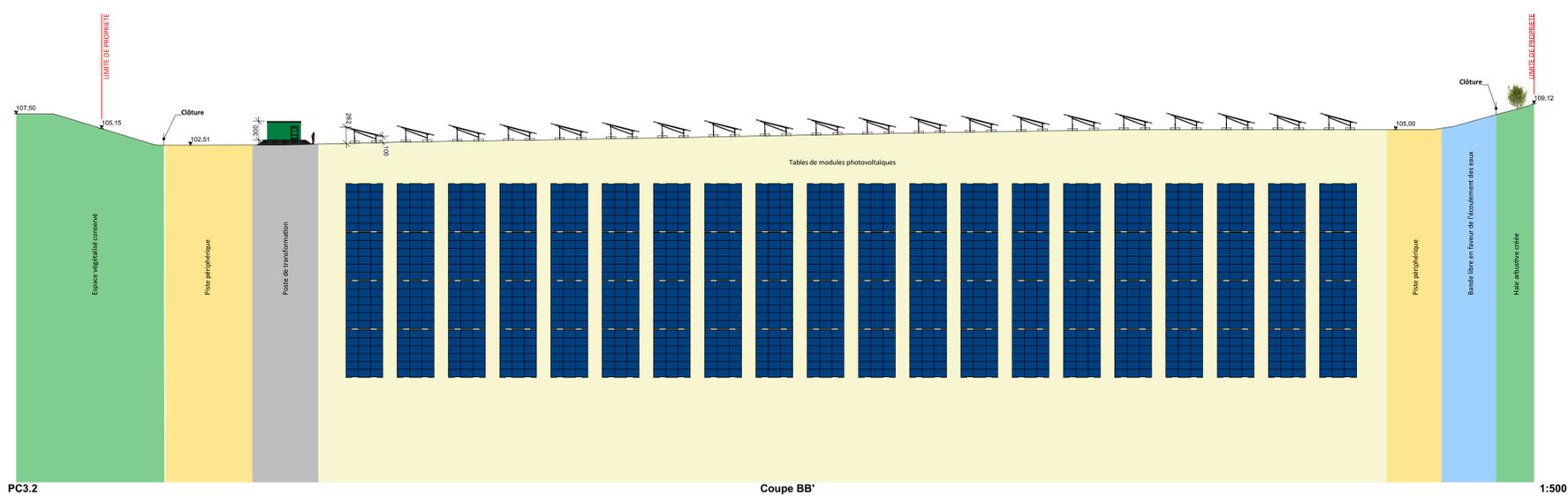
Coupe AA'

1:500



PLAN DE MASSE _ IMPLANTATION COUPE

1:1500



PC3.2

Coupe BB'

1:500

| | | |
|---|---|--|
| | Maîtrise d'Ouvrage : URBA 312 75 allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 | #P/n |
| | CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX | |
| 09/12/2022 | PC3.2 _ COUPE D'IMPLANTATION DES PANNEAUX | |
| PC | Agence aBi ARCHITECTE - aBi 59, rue de Fontenay - 79000 NIORT simon.bordage@agence-abi.fr Tél. : 06 30 01 73 09 | Agence aBi Thomas BORDAGE SARL d'architecture au capital de 5000 € RCS de NIORT n° 903 341 626 Ordre des Architectes n° 522793 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT |
| <small>AGENCE ABI - SARL D'ARCHITECTURE AU CAPITAL DE 5000 € - 903 341 626 R.C.S. NIORT - N° ORDRE DES ARCHITECTES 522793 - SIÈGE SOCIAL : 59 RUE DE FONTENAY - 79000 NIORT</small> | | |

PC4

**NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET
PRÉSENTANT LE PROJET**

PC4 Notice

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune d'Araux (64190) dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64).

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés à environ 200 m au nord du bourg d'Araux, sur le lieu-dit « Campagne Inférieure ». Il s'implante sur les parcelles cadastrales de la section AB n°48 – 49 – 50 – 53 – 342 – 345 – 349 – 367 – 369 – 372.

Le site se trouve sur une ancienne carrière de graves à ciel ouvert. Cette exploitation autorisée en 1973 s'arrêta en 2000. Depuis ce site n'est pas utilisé, les parcelles ne sont pas déclarées à la PAC depuis au moins 2016. Seul quelques pâturages viennent s'y installer occasionnellement.



Vue aérienne de 1979 : le site est en partie exploité (carrière de graves).

Emprise du projet photovoltaïque



1998 : la carrière est toujours en exploitation, une partie du site a été remise en état



2018 : la carrière n'est plus en activité, le site a été entièrement remis en état.

Ainsi, le site répond aux conditions d'implantation de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie au solaire au titre du cas n°3 « Site dégradé ».

Les abords immédiats du site du projet sont constitués de la route départementale RD936, de champs et routes locales. Les premières habitations se trouvent à 150 m du site.

2- Urbanisme

Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune d'Araux est le Règlement National d'Urbanisme. Les centrales photovoltaïques peuvent être considérées comme des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et le site du projet ne fait pas l'objet actuellement d'un usage agricole ou forestier. Ainsi, ce projet est compatible avec les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

4- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation de fouilles de fondation pour la mise en place des postes électriques. Des ancrages de type longrines seront également mis en place au niveau de l'installation des structures des panneaux photovoltaïques.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise de la centrale (surface clôturée) : 4,4 ha ;
- Surface des panneaux photovoltaïques : 20 774 m² environ ;

Les capteurs photovoltaïques de la centrale solaire d'Araux seront installés sur des structures fixes sur longrines formant des tables. Chaque table sera composée de 18 modules. Les modules seront orientés plein Sud et inclinés d'environ 15°. Cette centrale accueillera environ 8 244 modules photovoltaïques soit 458 tables. Les modules photovoltaïques seront d'aspect bleu ardoise et d'une puissance unitaire d'environ 490 Wc. Au plus haut, la hauteur de chaque table sera d'environ 2,62 m, la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera d'environ 1 m.

Pour assurer la conversion, le transport de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques et l'injection sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite, 1 poste de transformation sera implanté sur le site et 1 poste de livraison sera implanté au niveau de l'entrée du site. Un local de maintenance sera également positionné à l'entrée de la zone du site afin de permettre de stocker du matériel.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie et conformément aux préconisations et recommandations du SDIS 64 les dispositions suivantes sont prévues :

- une piste périphérique interne de 6 m de large ;
- mise en place d'une citerne de 120 m³ et d'une aire d'aspiration de 32 m² ;
- un portail de 6 m de large ;
- moyens de secours (extincteurs).

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance. Ces caméras au nombre de 5 reposeront sur un mât métallique de 3,50 m. La clôture de l'installation formera un linéaire total de 1200 ml.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), la clôture sera équipée de passe-faune.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet. Toutes les haies arbustives en bordure seront conservées. Il sera également ajouté 110 ml de haie au sud-est du site, à proximité du bâtiment. Après consultation du conseil départemental, il est impossible d'insérer une haie le long de la RD 936. De plus, la faible hauteur des tables (2,42 m) permettra à la centrale de s'intégrer idéalement dans le paysage environnant.

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312

Architecte :

aBi

PC

09/12/2022

PC4 _ NOTICE DESCRIPTIVE

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190


Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
CABL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° S22793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

d) Matériaux et couleurs des constructions

Les portails et les piquets de clôture seront de couleur grise.
La clôture sera de couleur grise.
Les postes électriques seront de couleur verte (RAL 6005).
Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.
Les structures des tables seront de couleur grise.

Les voies de circulation seront réalisées en graves.

e) Traitement des espaces libres et entretien

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.

La maîtrise de la végétation se fera de manière mécanique (tonte / débroussaillage) ou par un entretien pastoral. Pour faciliter l'exploitation, la maintenance et l'entretien du site, 1 local de maintenance d'une surface de 15 m² sera installé à l'entrée principale du site.

De plus, dans le cadre des mesures d'évitement mises en place pour la protection de la biodiversité présente sur le site, différents espaces végétalisés sont laissés en dehors de l'enceinte clôturée dont notamment le nord / nord-est du site qui est une zone à fort enjeux.

f) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact.

g) Accès au terrain

L'accès au site du projet se fait à partir du Sud-Ouest du site, depuis la route départementale RD3936 qui longe le site parallèlement à la RD936.

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312^U

Architecte :

aBi

PC

09/12/2022

PC4 _ NOTICE DESCRIPTIVE (1)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190


Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° S22793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC5

PLAN DES FACADES

PC5.1 Plans de détails du poste de livraison

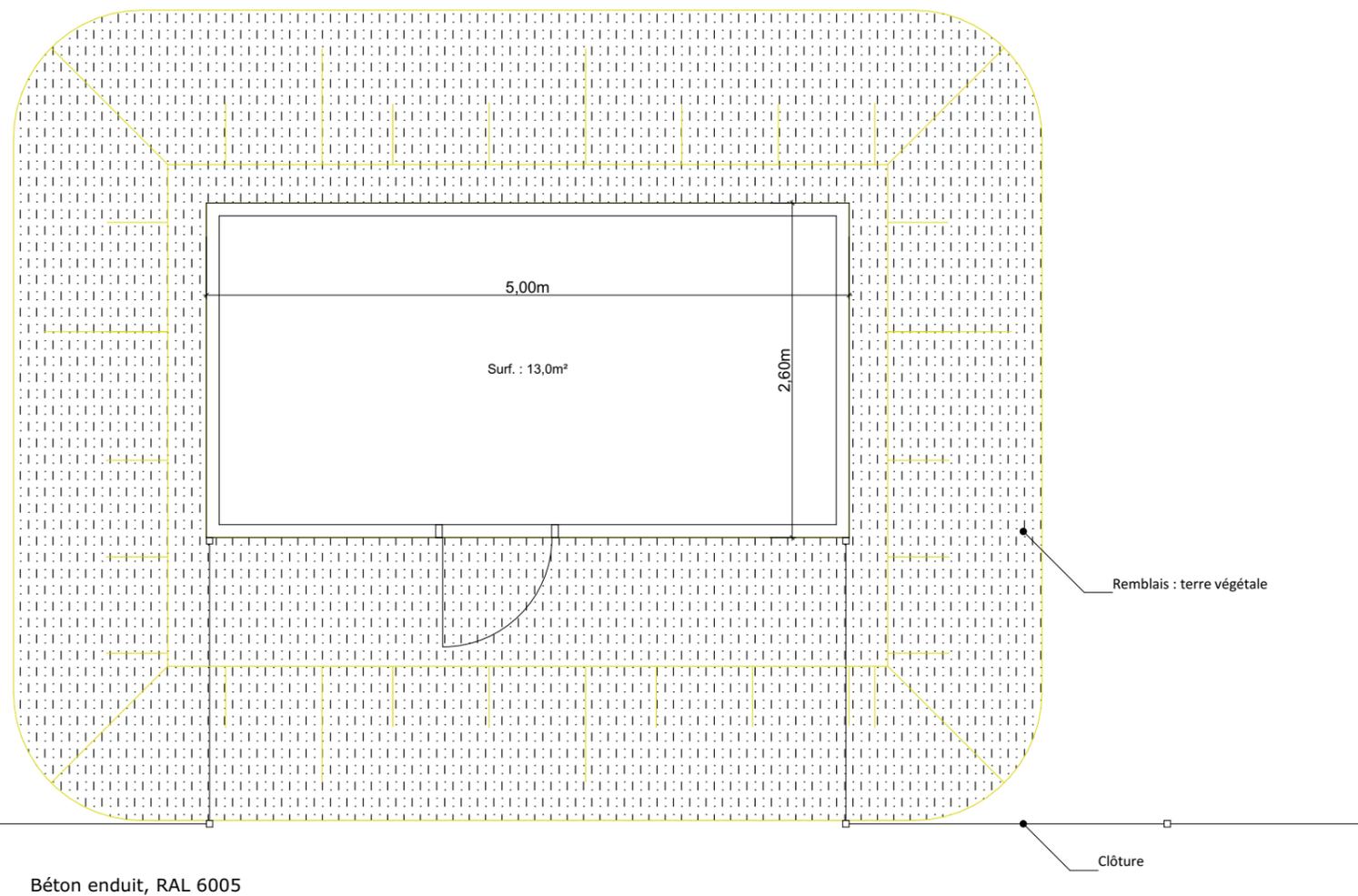
PC5.2 Plans de détails du poste de transformation

PC5.3 Plans de détails du local de maintenance

PC5.4 Plan de détails de la clôture et du portail

PC5.5 Plan et détails des caméras de surveillance

PC5.6 Plan de détails de la citerne souple pour la sécurité incendie



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire

PC5.1

PLAN DU POSTE DE LIVRAISON

1:50

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

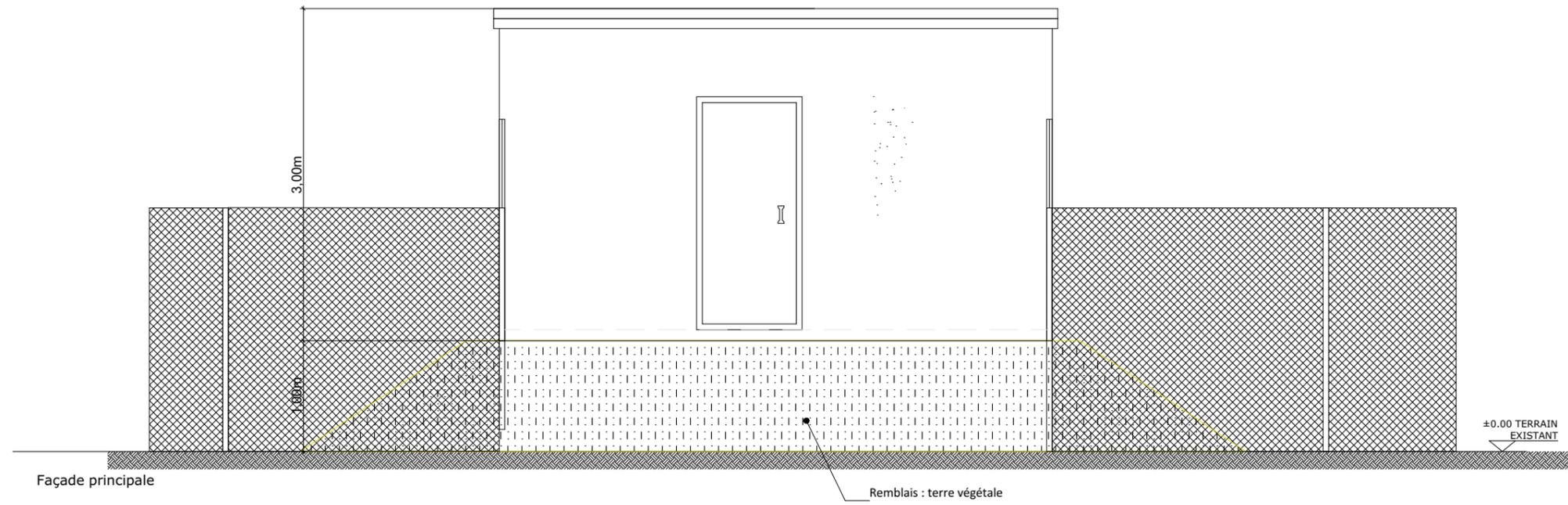
PC5.1 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE LIVRAISON

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

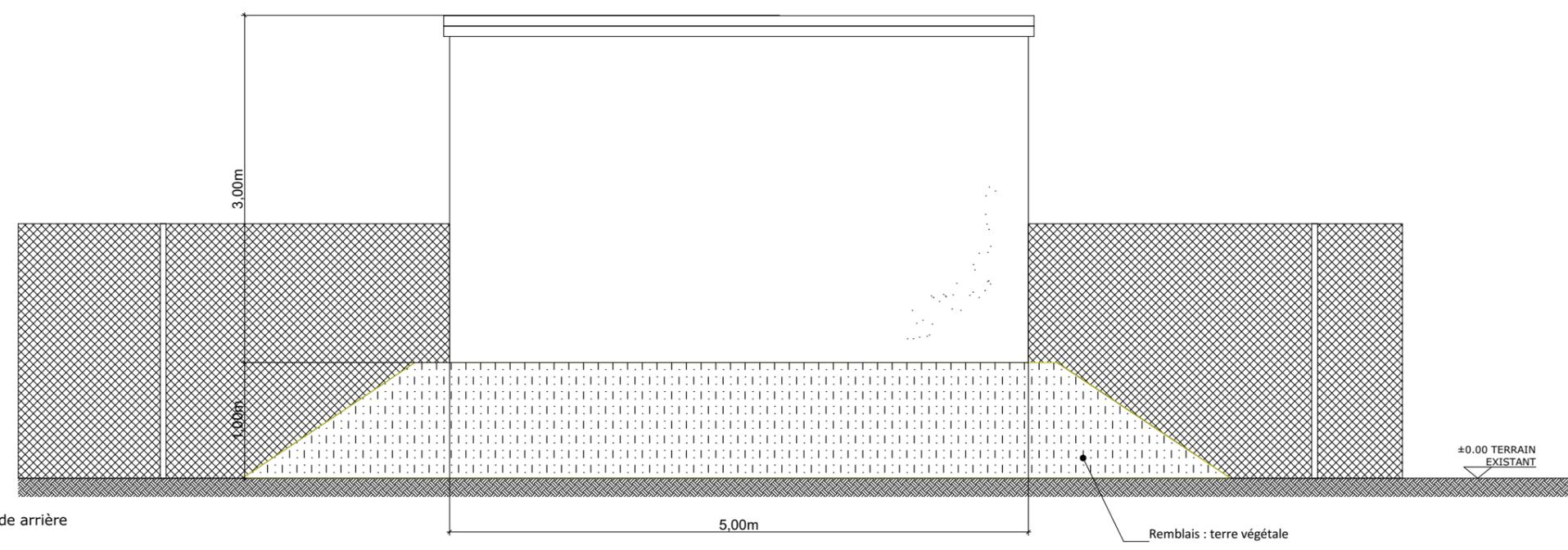
Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



Façade principale

Remblais : terre végétale

±0.00 TERRAIN EXISTANT



Façade arrière

Remblais : terre végétale

±0.00 TERRAIN EXISTANT

PC5.1

ELEVATION DU POSTE DE LIVRAISON

1:50

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

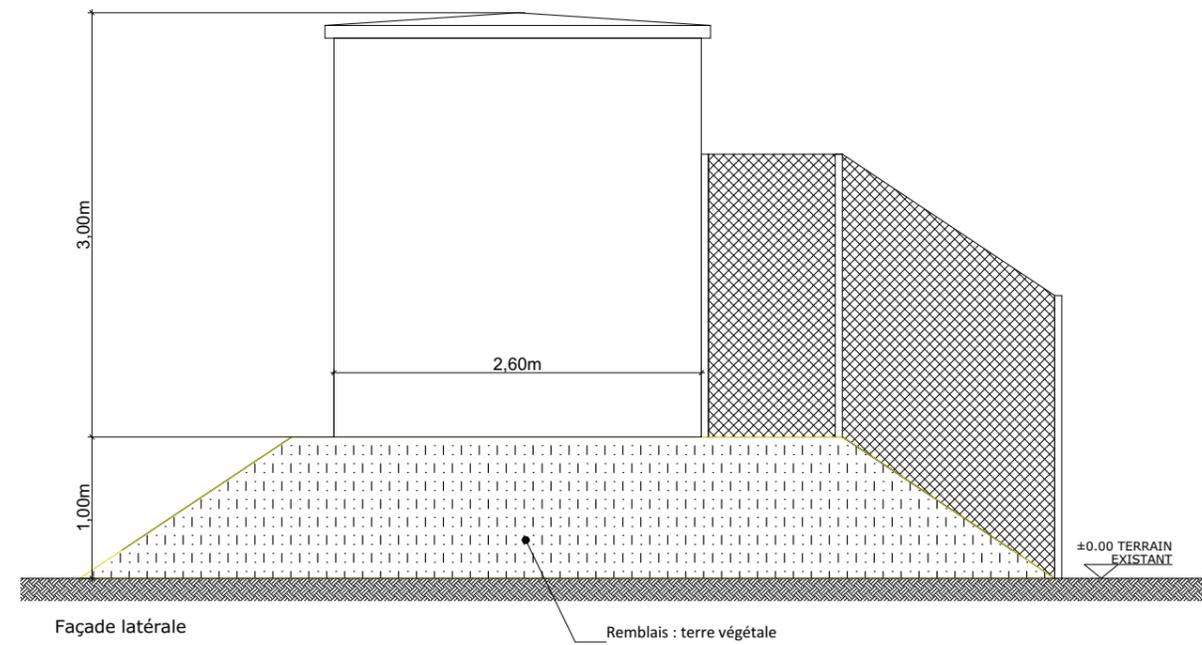
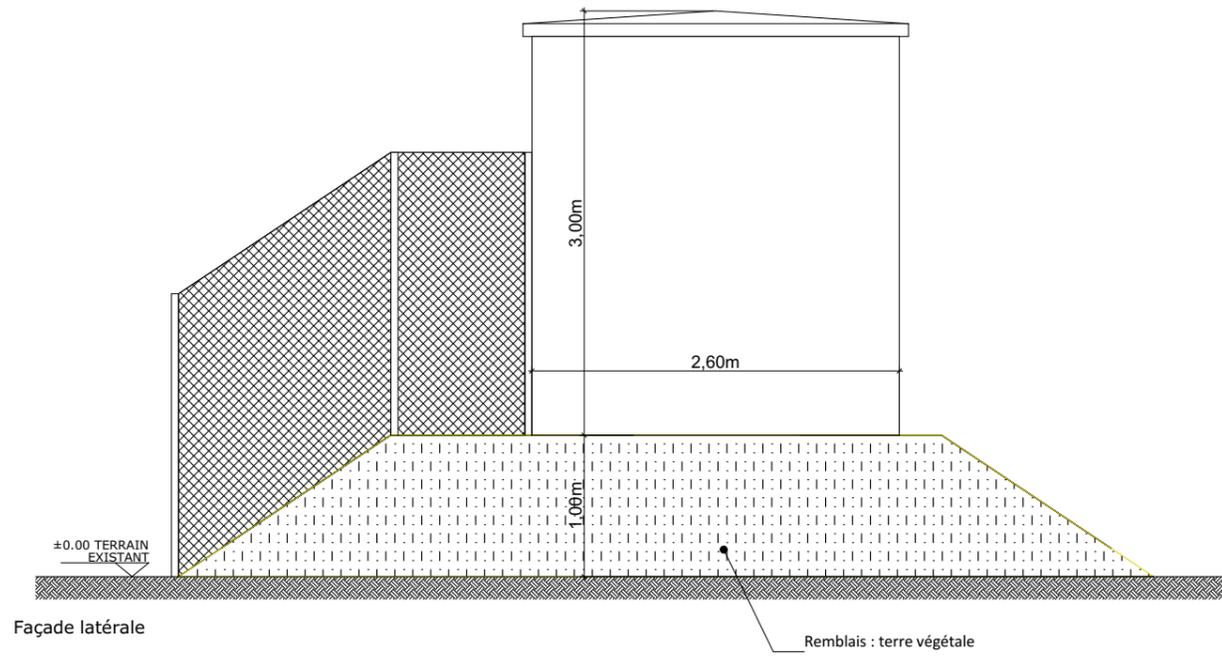
PC5.1 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE LIVRAISON (1)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 CABL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC5.1

ELEVATION DU POSTE DE LIVRAISON

1:50

Signature

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 CABL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312

Architecte :

aBi

PC

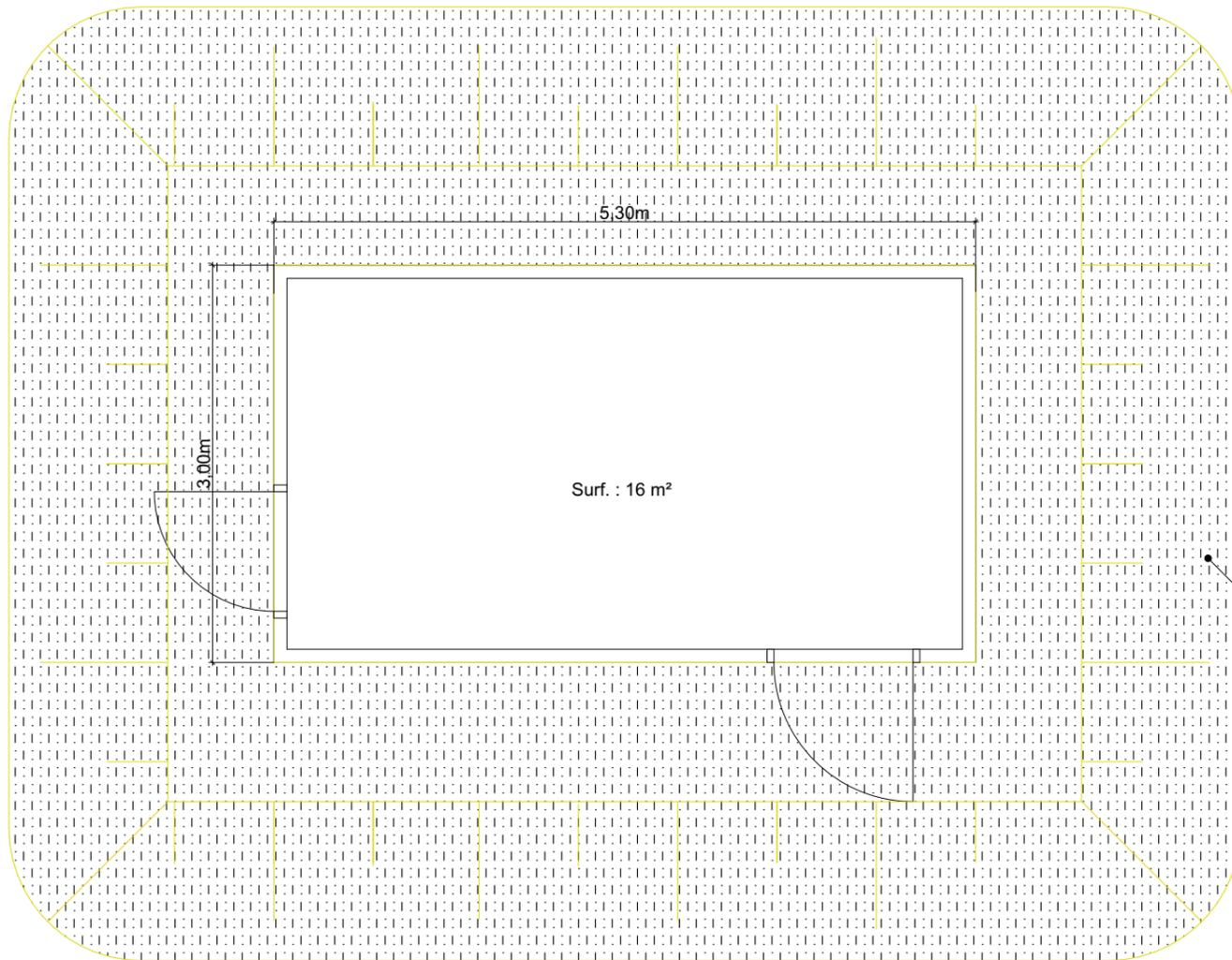
09/12/2022

PC5.1 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE LIVRAISON (2)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190



Remblais : terre végétale

Béton enduit, RAL 6005



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire

PC5.2

PLAN DU POSTE DE TRANSFORMATION

1:50

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

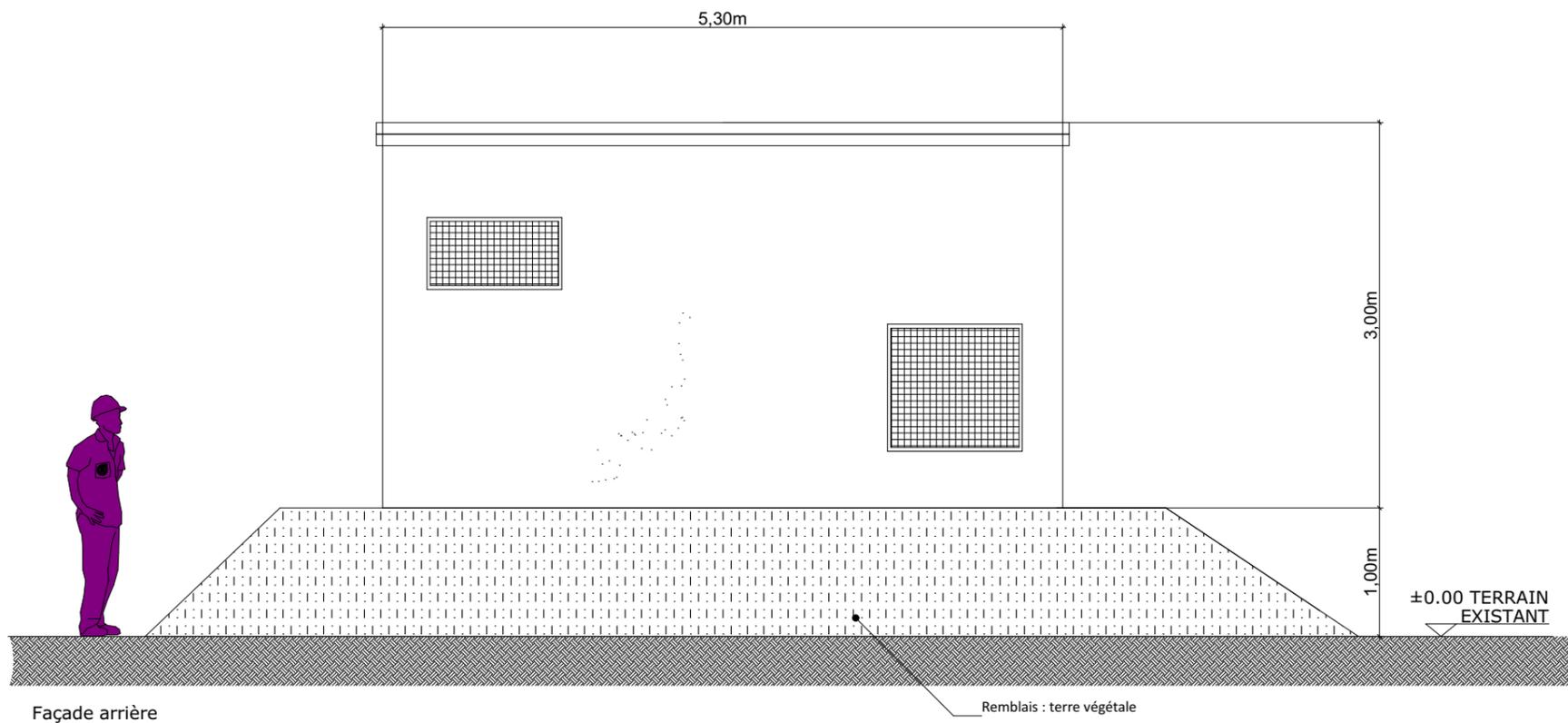
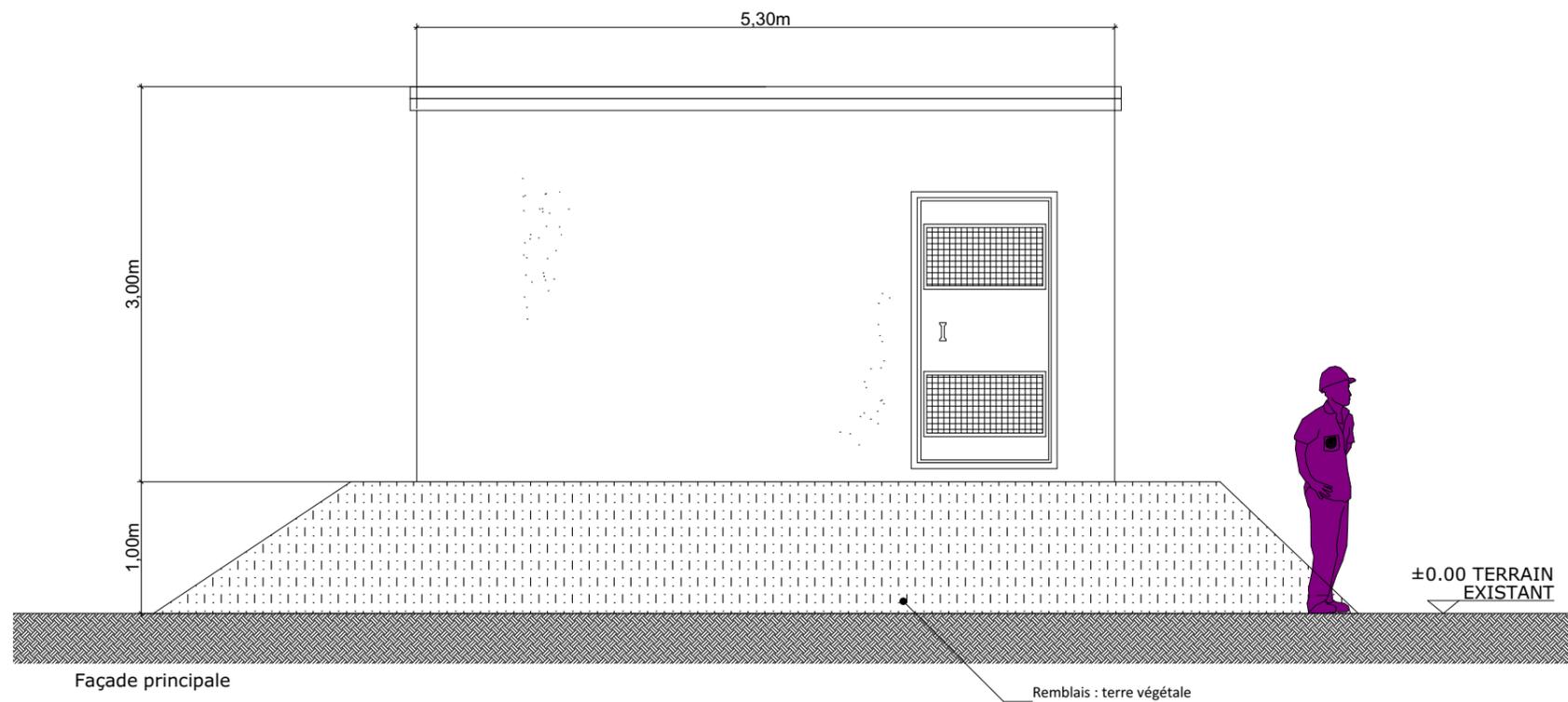
PC5.2 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE TRANSFORMATION

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC5.2

ELEVATION DU POSTE DE TRANSFORMATION

1:50

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312^U

aBi

PC

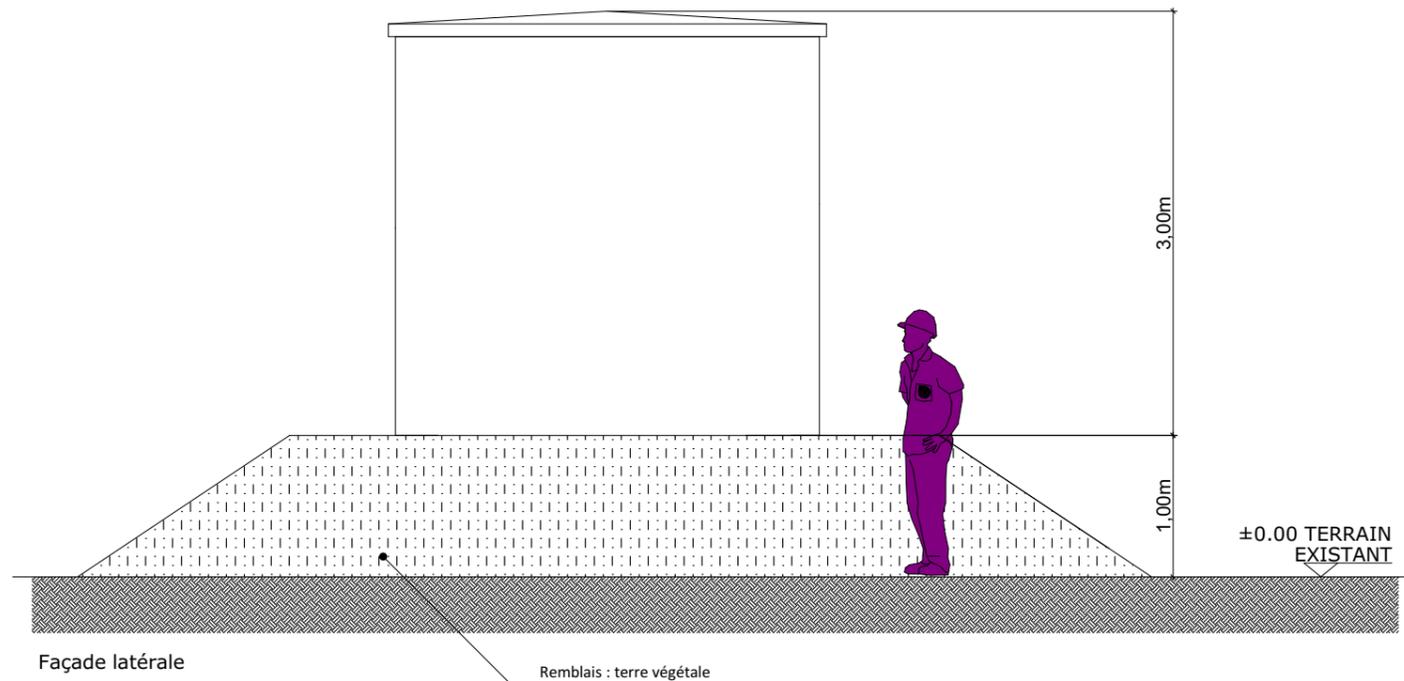
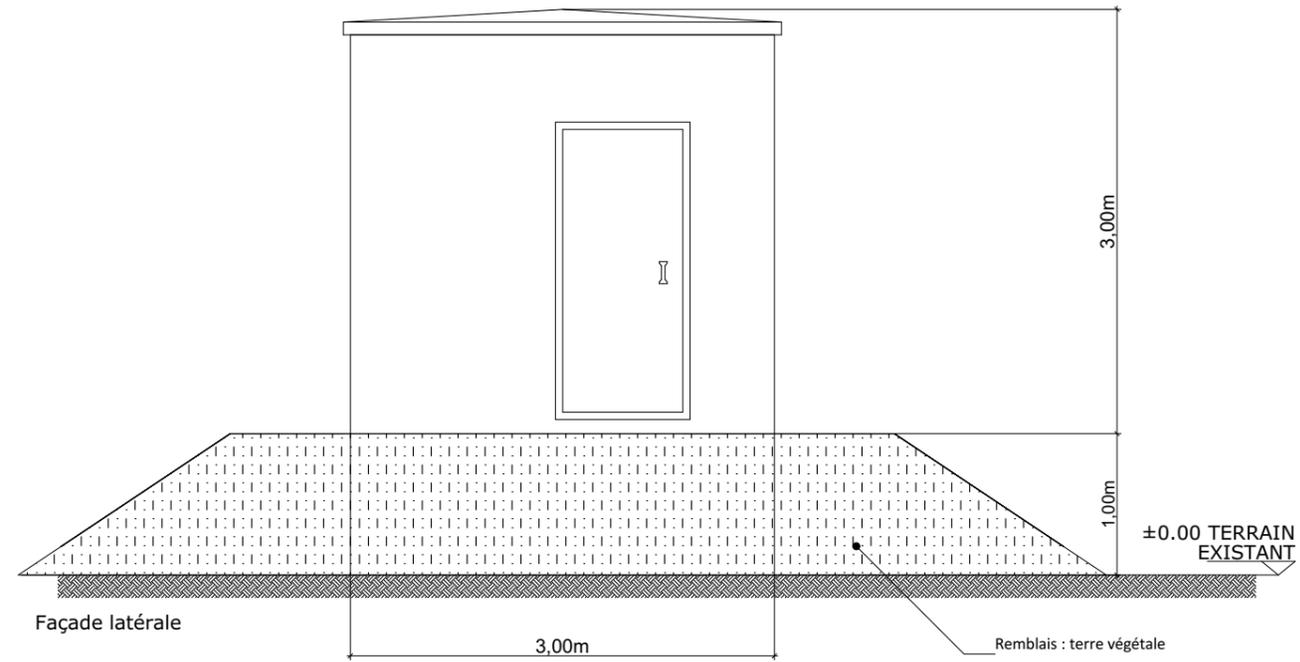
09/12/2022

PC5.2 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE TRANSFORMATION (1)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° S22793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC5.2

ELEVATION DU POSTE DE TRANSFORMATION

1:50

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312

Architecte :

aBi

PC

09/12/2022

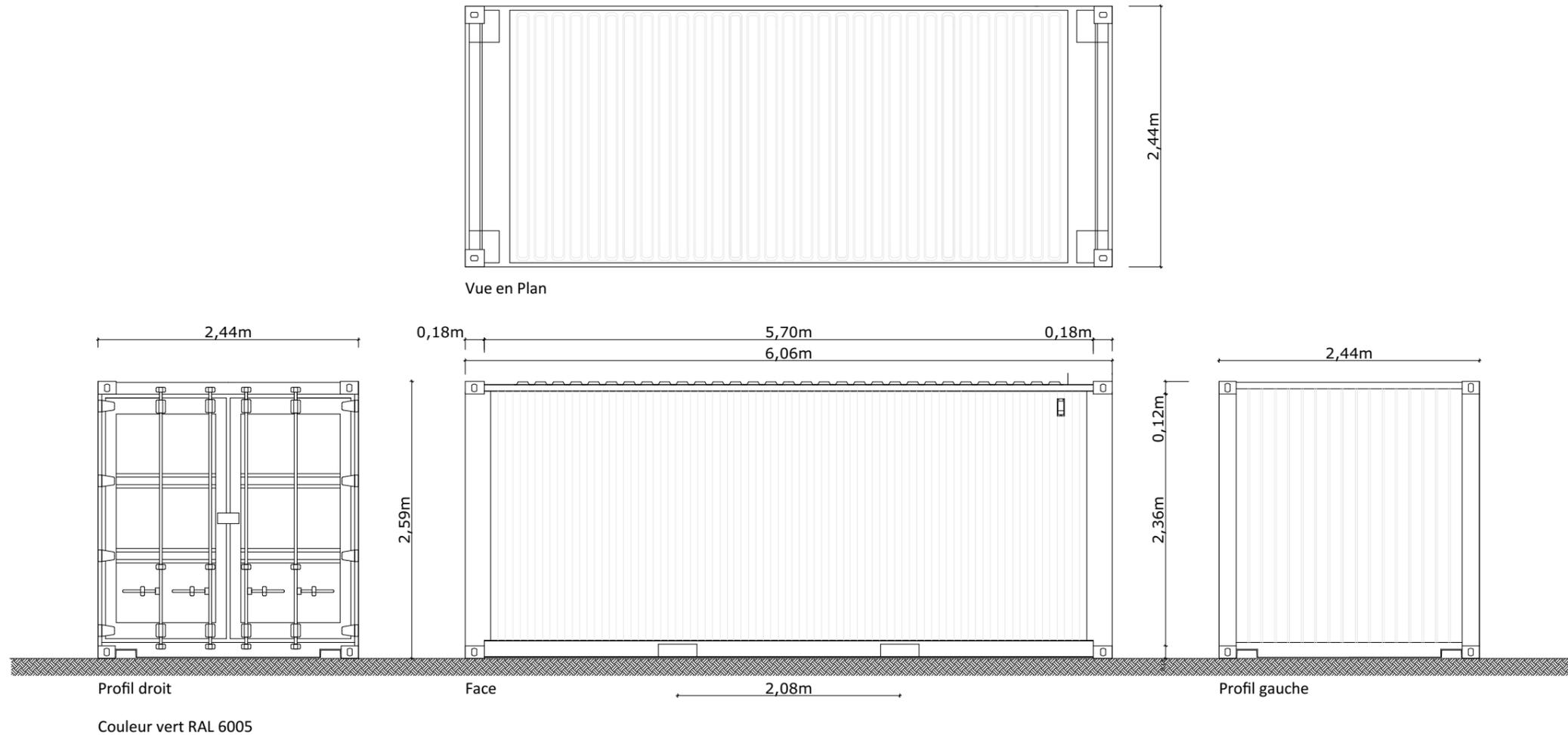
PC5.2 _ PLANS DE DETAILS DU POSTE DE TRANSFORMATION (2)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC5.3

PLAN ET ELEVATION DU LOCAL DE MAINTENANCE

1:50

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

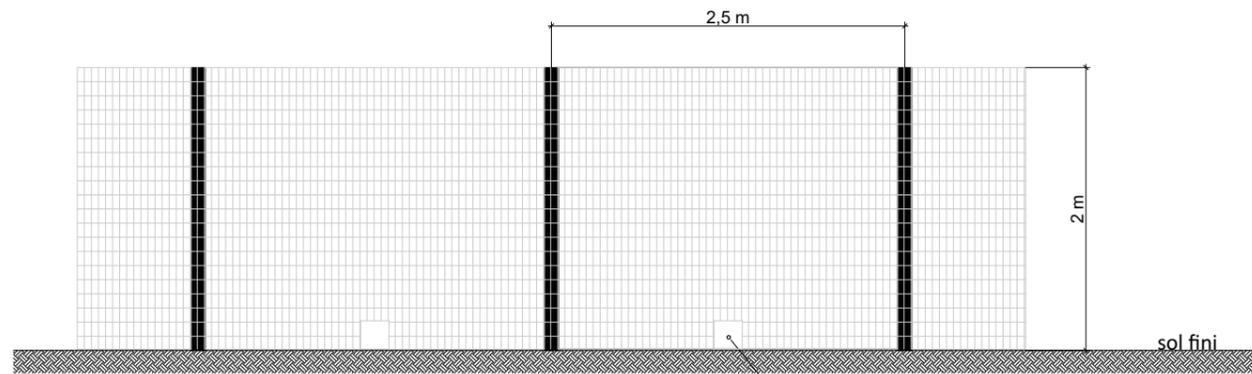
PC5.3 _ PLANS DE DETAILS DU LOCAL DE MAINTENANCE

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

 Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



Grillage maille soudé 50/50
Acier galva gris avec passe faune
Poteaux bois - Hauteur : 2m

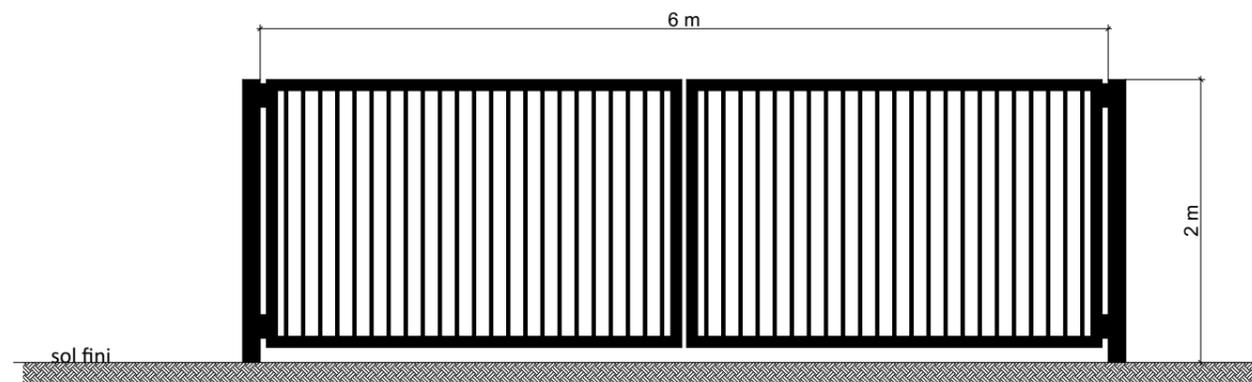
PC5.4

ELEVATION DE LA CLOTURE

1:50



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire



Portail à 2 vantaux battants
Barreaudage métallique vertical
Couleur Gris type Acier Galvanisé

PC5.4

ELEVATION DU PORTAIL

1:50



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire



Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° S22793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312^U

aBi

PC

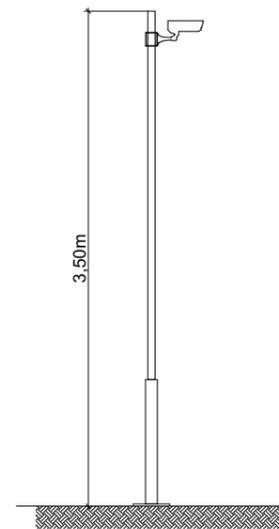
09/12/2022

PC5.4 _ PLANS DE DETAILS DE LA CLOTURE ET DU PORTAIL

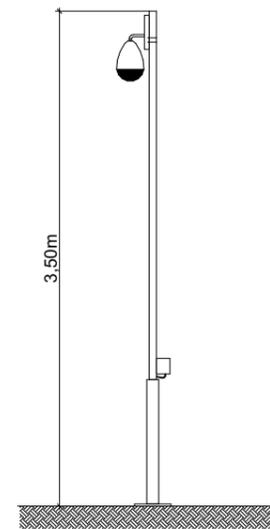
C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire

PC5.5

ELEVATION DES CAMERAS DE SURVEILLANCE

1:50

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312^U

Architecte :

aBi

PC

09/12/2022

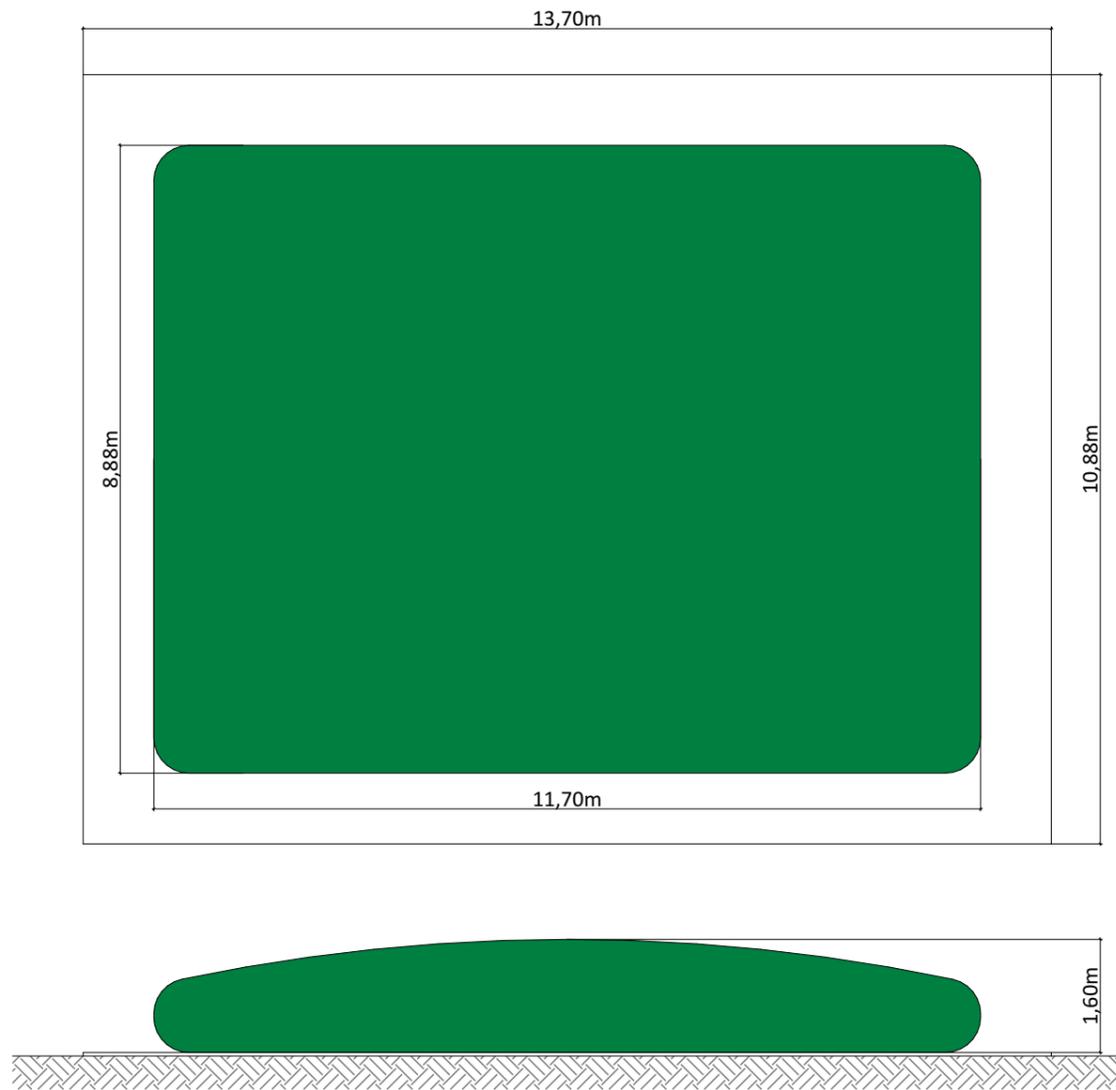
PC5.5 _ PLANS DE DETAILS DES CAMERAS DE SURVEILLANCE

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



Photographie d'illustration à caractère non réglementaire

Citerne incendie souple 120 m3

PC5.6

PLAN ET COUPE DE LA CITERNE SOUPLE

1:100

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312^U

aBi

PC

09/12/2022

PC5.6 _ PLANS DE DETAILS DE LA CITERNE SOUPLE

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021_18_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC6

**DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT
D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET**

PC6 Perspectives d'insertion



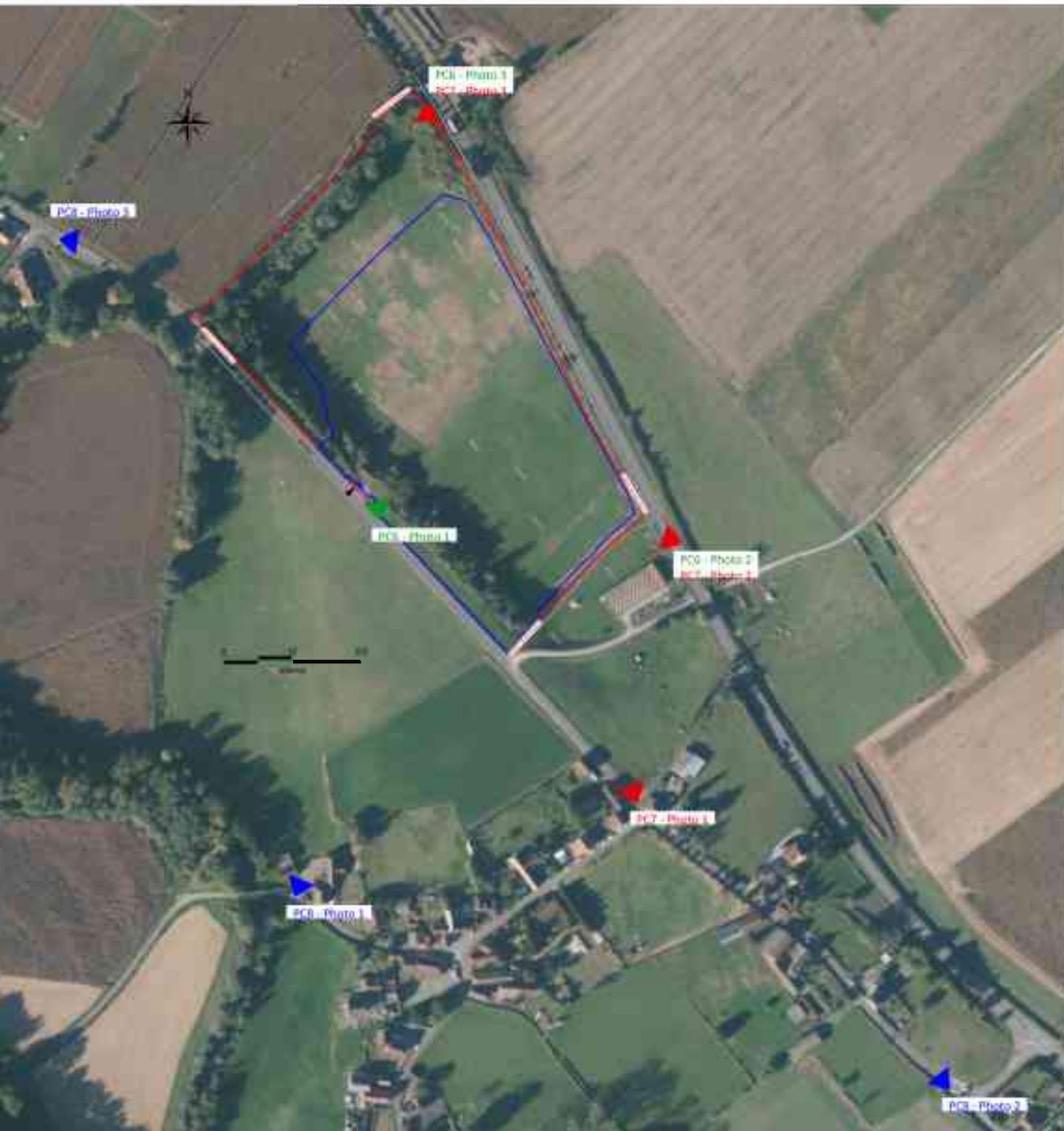
PC6

Photomontage 1 - Existant



PC6

Photomontage 1



PC6

POSITION DES PRISES DE VUES - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

1:4000

PC

PC6 _ PERSPECTIVES D'INSERTION

C:\Users\Simon\OneDrive\agenceabi\AGENCE ABI\01 PROJETS\2021\8_NG_URBA_ARAJX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\2021\8_NG_URBA_ARAJX_27091022.plt

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence abi

Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° 522793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

09/12/2022



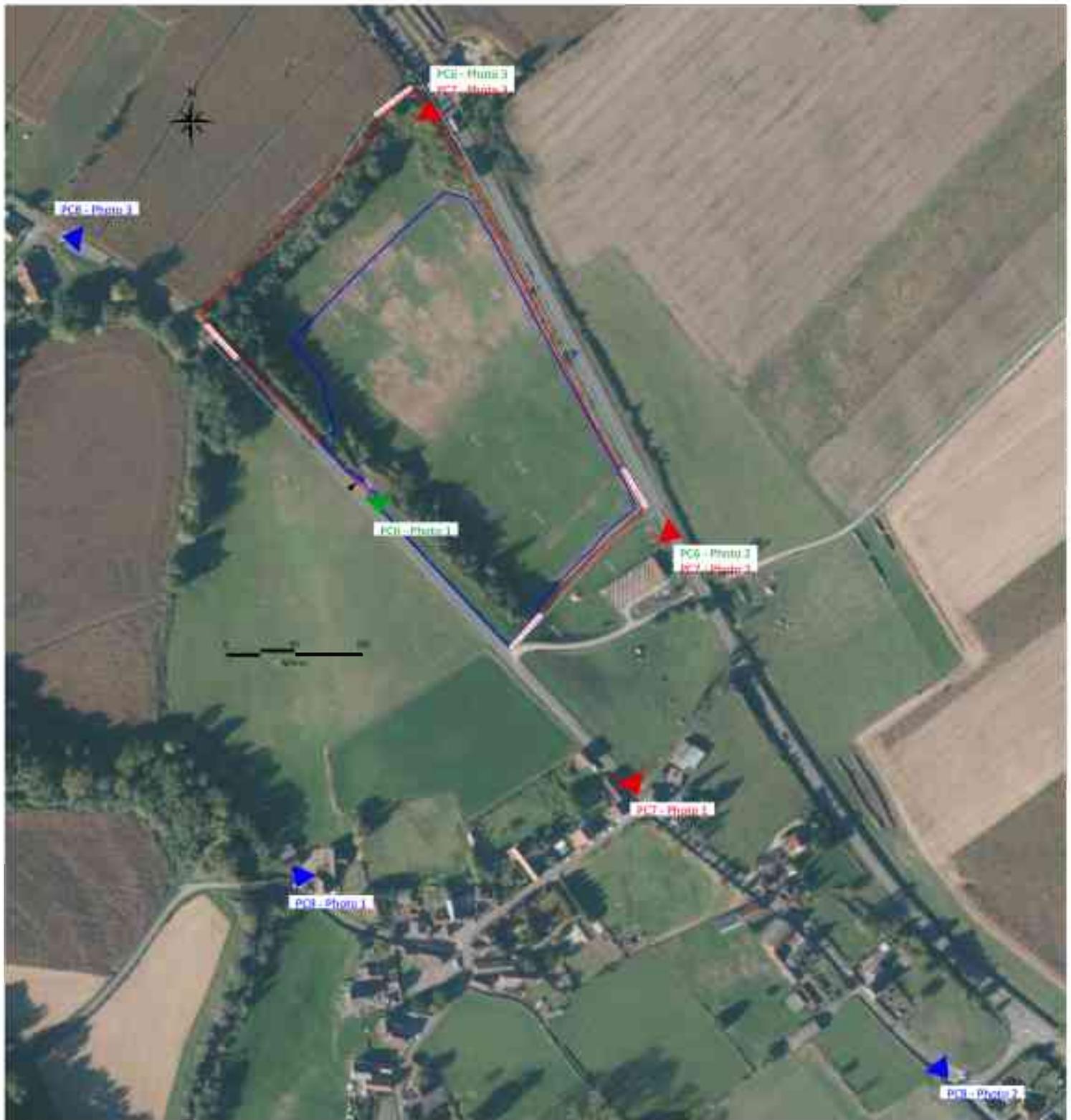
PC6

Photomontage 2 - Existant



PC6

Photomontage 2



PC6

POSITION DES PRISES DE VUES - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

1:4000

PC

PC6 _ PERSPECTIVES D'INSERTION (1)

C:\Users\marie\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAJX\01_PRODUCTION\01_FERMS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAJX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

09/12/2022

Agence aBi

Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° S22793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



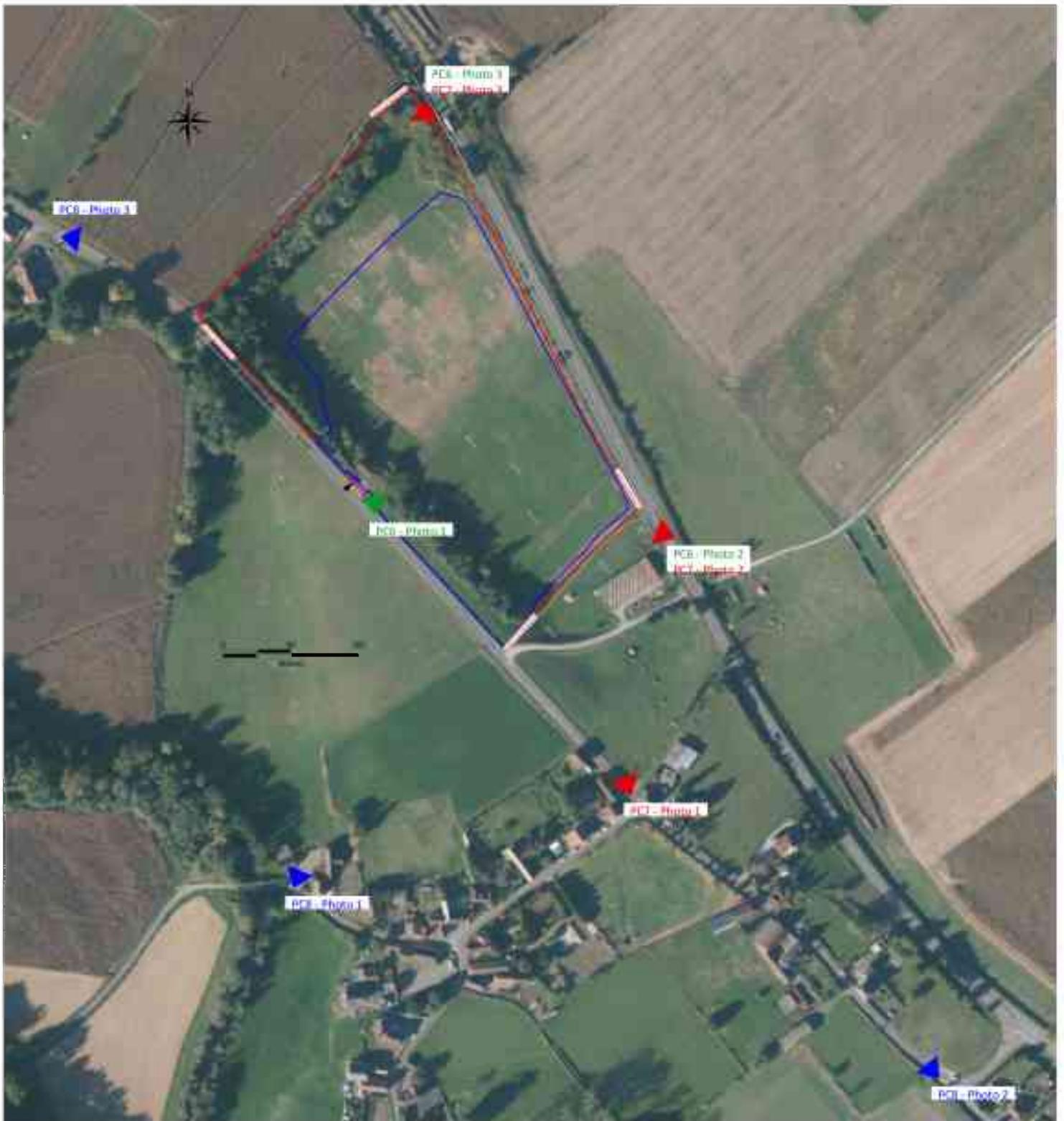
PC6

Photomontage 3 - Existant



PC6

Photomontage 3



PC6

POSITION DES PRISES DE VUES - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

1:4000

PC

PC6 _ PERSPECTIVES D'INSERTION (2)

C:\Users\mon\OneDrive - agence>B\AGENCE ABI\01_PROJETS\202_18_NG_URBA_ARAJX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAJX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

09/12/2022

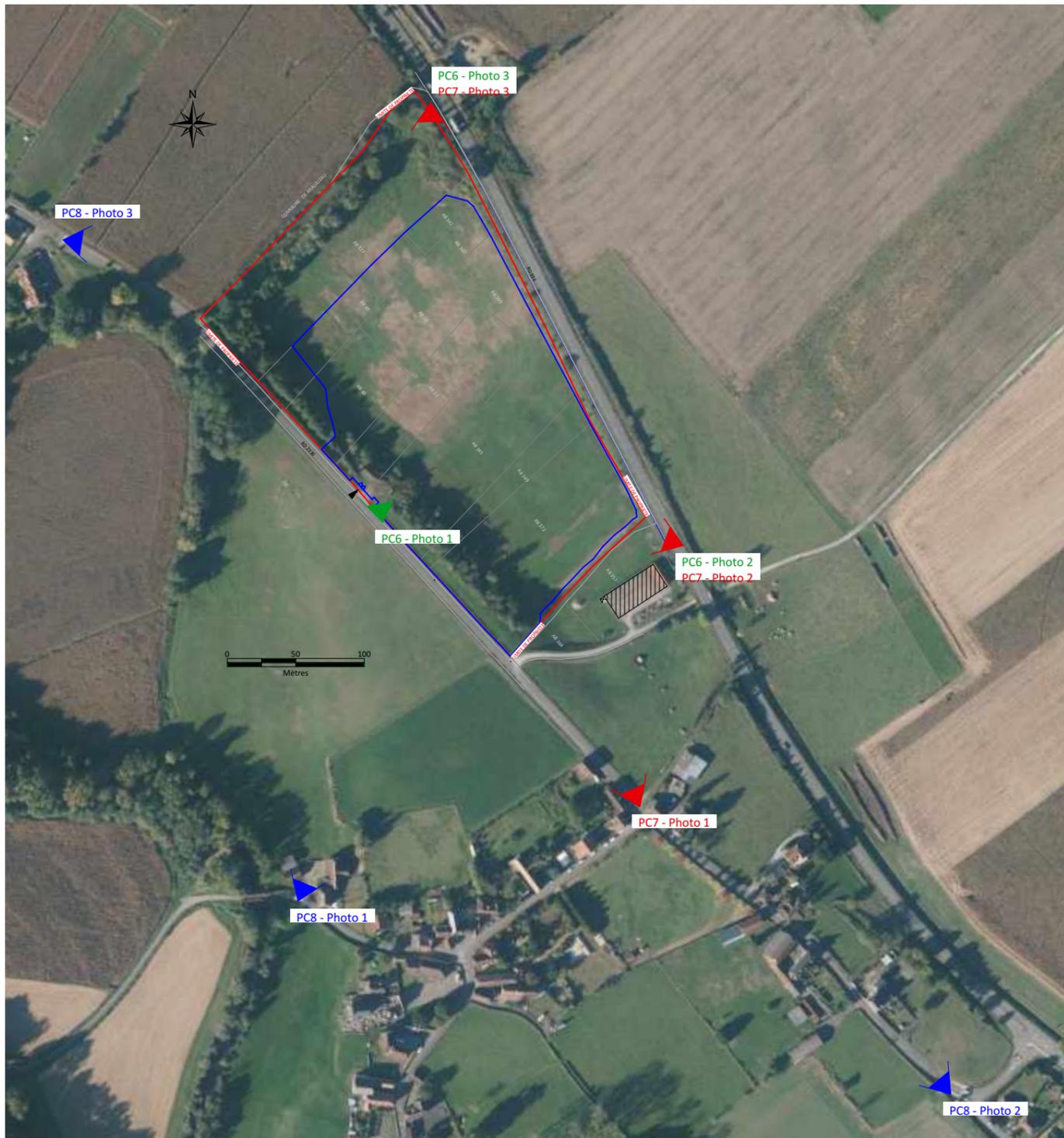
Agence abi

Thomas BRAUD - Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 343 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC7

**PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER
LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT
PROCHE**

PC7 Terrain et environnement proche



PC7 POSITION DES PRISES DE VUES - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN 1:4000



PC7 Photo 1

Maîtrise d'Ouvrage : **Urba 312**
 Architecte : **aBi**

PC

09/12/2022

PC7_ TERRAIN ET ENVIRONNEMENT PROCHE

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC7

Photo 2



PC7

Photo 3

Maîtrise d'Ouvrage :

Urba 312 ^U

Architecte :

aBi

PC

09/12/2022

PC7 _ TERRAIN ET ENVIRONNEMENT PROCHE (I)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC8

**PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER
LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**

PC8 Terrain et environnement lointain



PC8 POSITION DES PRISES DE VUES - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN 1:4000



PC8 Photo 1

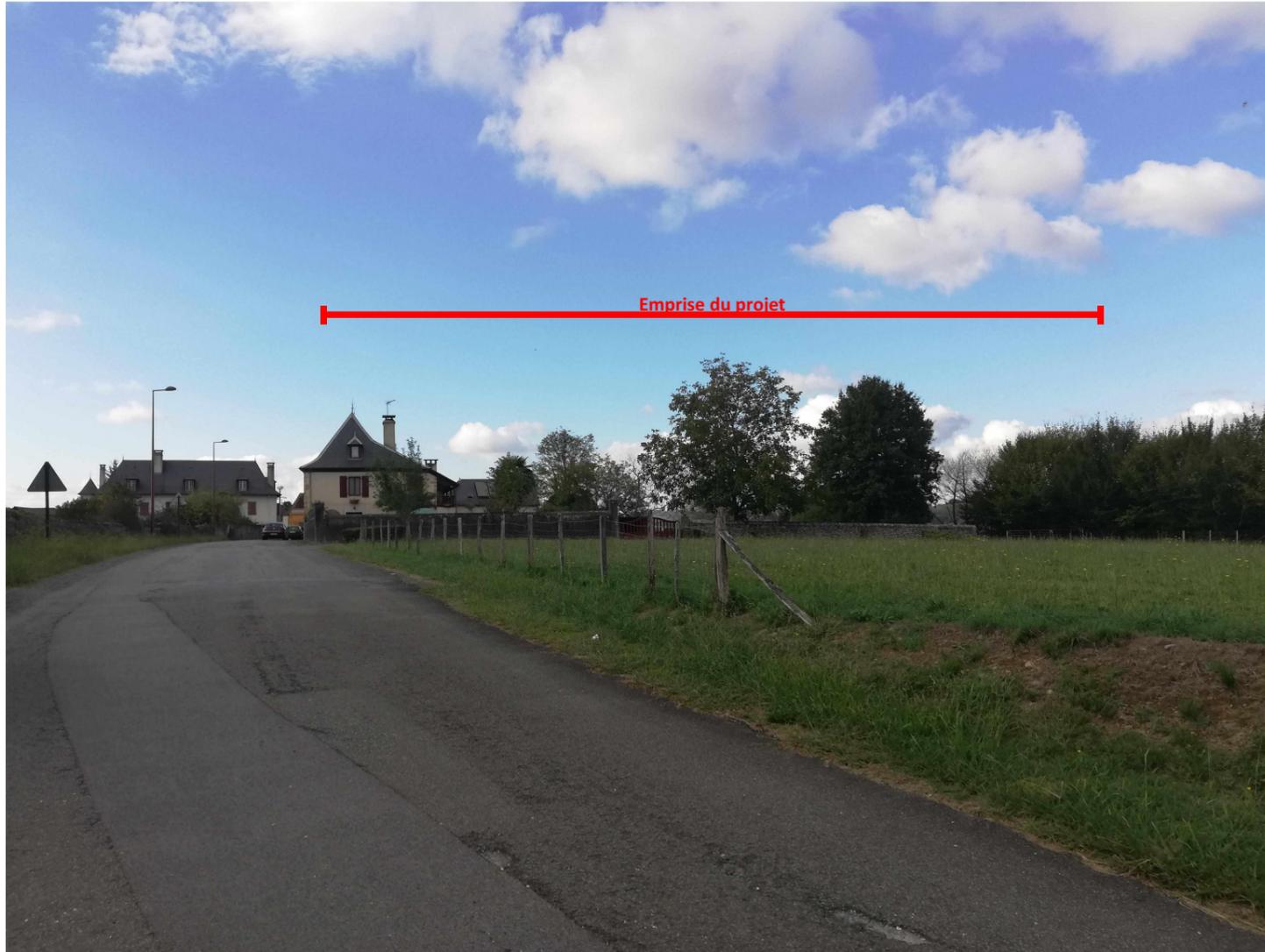
Maîtrise d'Ouvrage : **Urba 312**
 Architecte : **aBi**

PC

09/12/2022

PC8 _ TERRAIN ET ENVIRONNEMENT LOINTAIN
 C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABi\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
 Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Signature
Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT



PC8

Photo 2



PC8

Photo 3

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312^U



PC

09/12/2022

PC8 _ TERRAIN ET ENVIRONNEMENT LOINTAIN (1)

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190

Agence aBi
 Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
 SARL d'architecture au capital de 5000 €
 RCS de NIORT n° 903 341 626
 Ordre des Architectes n° S22793
 Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

PC11

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

PC11.1 – Etude d'impact environnemental et résumé non technique de l'étude d'impact – Jointe en Annexe

PC11.2 – Dossier d'évaluation des incidences – Inclus dans l'étude d'impact jointe en Annexe

Urba 312 

PC13

**ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE
DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**

PC13 Attestation

DATE : 02-12-2022

OBJET : Attestation PPR

Je soussigné Thomas BRAUD, co-gérant de la SARL aBi dont le siège social se situe au 59 rue de Fontenay 79000 NIORT,

Atteste que d'après les études réalisées par la société URBA 312 la conception du projet prend en compte les plans de la prévention de la commune comme stipulé à l'article R.431-16 f) du code de l'urbanisme.

« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception. »

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A La Crèche le 02 décembre 2022

Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° 522793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

AGENCE aBi
59, rue de Fontenay
79 000 NIORT

TEL : +33 (0)6 18 53 02 61
thomas.braud@agence-abi.fr

THOMAS BRAUD
ARCHITECTE

AGENCE ABI - SARL D'ARCHITECTURE AU CAPITAL DE 5000 € - 903 341 626 R.C.S. NIORT- N° ORDRE DES ARCHITECTES 522793 -SIÈGE SOCIAL : 59 RUE DE FONTENAY - 79000 NIORT

Agence aBi
Thomas BRAUD – Simon BORDAGE
SARL d'architecture au capital de 5000 €
RCS de NIORT n° 903 341 626
Ordre des Architectes n° 522793
Siège social : 59 rue de Fontenay 79000 NIORT

Maîtrise d'Ouvrage : Architecte :

Urba 312

aBi

PC

09/12/2022

PC13 _ ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PPR

C:\Users\Simon\OneDrive - agence aBi\AGENCE ABI\01_PROJETS\2021_18_ING_URBA_ARAUX\01_PRODUCTION\02_PERMIS DE CONSTRUIRE\202118_ING_URBA_ARAUX_27092022.pln

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Lieu-dit « Campagne Inférieure » 64190 ARAUX ARAUX 64190